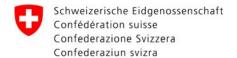
Département fédéral des finances DFF



Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales SFI

Objectifs et activités du Fonds monétaire international

Rapport du Conseil fédéral du 25 juin 2014 en réponse au postulat 12.4016 du groupe des Verts «Contributions suisses au FMI pour quelle plus-value?»

Table des matières

Mandat3

| 1 | Introduction | 5 |
|---------------------------------------|--|----------|
| 2 | Mandat du FMI | 7 |
| 3 | Instruments du FMI | 8 |
| 3.1 3.2 3.3 | Surveillance Octroi de prêts Assistance technique et formation | 9 |
| 4 | Evaluation des activités du FMI | 11 |
| 4.1 4.1.1 4.1.2 | Surveillance EvolutionEvaluation | 11 |
| 4.2 4.2.1 4.2.2 4.2.3 | Octroi de prêts Evolution Etudes et exemples de pays Evaluation | 18 20 |
| 4.3 4.3.1 4.3.2 | Assistance technique et formation Evolution Evaluation | 31 |
| 5 | Bilan | 38 |
| Liste des illustrations | | 40 |
| Liste | des abréviations | 40 |
| Liste des sources | | |
| Anne | 43 | |

Mandat

Le groupe des Verts a déposé le postulat 12.4016 «Contributions suisses au FMI pour quelle plus-value?» le 28 novembre 2012. Le Conseil fédéral s'est dit prêt, dans son avis du 13 février 2013, à présenter un rapport sur ce thème. Le postulat a été transmis par le Conseil national le 22 mars 2013.

Texte déposé

Le Conseil fédéral est chargé d'élaborer un rapport concernant les activités du Fonds monétaire international (FMI). Il devra analyser de manière aussi objective et précise que possible, si les décisions prises par le FMI lui permettent d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés, tels qu'ils figurent sur son site Internet:

«Le Fonds monétaire international (FMI) a pour mission d'encourager la coopération monétaire internationale, de veiller à la stabilité financière, de faciliter le commerce international, d'œuvrer en faveur d'un emploi élevé et d'une croissance économique durable, et de faire reculer la pauvreté dans le monde. Créé en 1945, le FMI est gouverné par ses 188 Etats membres, auxquels il rend compte de son action, ce qui en fait une institution quasi universelle.»

Une comparaison devra être faite entre le développement économique et social des pays qui ont fait appel aux prestations du FMI et d'autres pays qui comme l'Argentine y ont renoncé ou qui comme l'Islande par exemple n'ont pas accepté de se plier à ses plans d'austérité. L'analyse devra notamment porter sur le nombre de places de travail créées ou supprimées et sur l'évolution de l'indice de pauvreté des pays concernés, de même que sur celle du produit intérieur brut.

Développement

La Suisse désire renforcer sa présence et son influence au niveau international, notamment en maintenant son siège au sein du conseil d'administration du FMI.

Afin que nous puissions nous faire une idée plus précise de l'utilité d'une telle démarche, nous souhaiterions connaître un peu mieux la plus-value de cette institution et les résultats qu'elle obtient dans les tâches qui lui sont confiées, ainsi que les effets négatifs de certaines de ses politiques. La Suisse a toujours exigé que les contributions qu'elle verse remplissent des critères élevés d'efficacité et d'efficience, que ce soit dans les programmes d'aide au développement des ONG, de la Direction du développement et de la coopération ou de l'aide multilatérale, il ne devrait pas en être autrement pour le FMI.

Avis du Conseil fédéral du 13 février 2013

En tant que pays doté d'une économie ouverte et dynamique, d'une place financière internationale et de sa propre monnaie, la Suisse est particulièrement attachée à la stabilité du système financier et monétaire international. C'est pourquoi elle s'engage au sein du Fonds monétaire international (FMI), tant sur le plan financier que sur le plan opérationnel. Dans les principaux domaines d'activité du FMI (surveillance des politiques économiques et conseil en la matière, assistance technique et octroi de prêts), la Suisse s'engage pour que

le FMI dispose d'instruments et d'un cadre institutionnel appropriés. Elle veille aussi à ce que les activités du FMI tiennent compte du développement et de la pauvreté dans les pays receveurs de fonds. En siégeant au Conseil d'administration du FMI et au Comité monétaire et financier international, elle exerce également une importante fonction de surveillance au sein du FMI.

Proposition du Conseil fédéral du 13 février 2013

Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

1 Introduction

Le postulat 12.4016 du groupe des Verts «Contributions suisses au FMI pour quelle plus-value?» déposé le 28 novembre 2012 charge le Conseil fédéral d'«élaborer un rapport concernant les activités du Fonds monétaire international (FMI). Il devra analyser de manière aussi objective et précise que possible, si les décisions prises par le FMI lui permettent d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés. [...] Une comparaison devra être faite entre le développement économique et social des pays qui ont fait appel aux prestations du FMI et d'autres pays qui comme l'Argentine y ont renoncé ou qui comme l'Islande par exemple n'ont pas accepté de se plier à ses plans d'austérité. L'analyse devra notamment porter sur le nombre de places de travail créées ou supprimées et sur l'évolution de l'indice de pauvreté des pays concernés, de même que sur celle du produit intérieur brut.»

Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat le 13 février 2013. En tant que pays doté d'une économie ouverte et dynamique, d'une place financière internationale et de sa propre monnaie, la Suisse est particulièrement attachée à la stabilité du système financier et monétaire international. En ce sens, il est important pour elle de faire partie du FMI, institution chargée de promouvoir la croissance mondiale et de préserver la stabilité financière et monétaire internationale. Dans ce cadre, la Suisse octroie au FMI des prêts destinés à faire face aux crises depuis 1984, soit avant le référendum sur l'adhésion ainsi que l'obtention, en 1992, d'un siège au Conseil d'administration suite à la constitution d'un nouveau groupe de vote. Par conséquent, la question portant sur l'efficacité du FMI semble légitime aux yeux du Conseil fédéral.

Le présent rapport débute par une évocation du mandat et des trois activités centrales du FMI: surveillance de la politique économique des Etats membres, octroi de prêts et assistance technique. On y voit comment les priorités de sa mission ont évolué depuis sa création, au gré des circonstances. Ces dernières années, cette institution s'est en outre davantage impliquée dans la surveillance du secteur financier.

De même, le FMI a régulièrement adapté ses pratiques de surveillance, d'octroi de prêts et d'assistance technique aux connaissances les plus récentes tirées des crises ou de diverses évaluations tant internes qu'externes. Une présentation des derniers développements relatifs aux instruments du FMI est suivie, à chaque fois, d'une analyse de leur efficacité.

Diverses études de cas permettent de considérer d'un œil critique l'exécution du mandat du FMI et l'efficacité de son travail. Une étude du Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du FMI, qui a montré certaines faiblesses dans l'activité de surveillance déployée par le FMI en amont de la crise financière, sert de base à la présente analyse en la matière. Le FMI a par ailleurs réalisé plusieurs études internes qui comparent les résultats de pays ayant participé ou non à un programme, en mettant en lumière le lien entre les programmes du FMI et les indicateurs sociaux. Deux études de cas consacrées à l'Argentine et à l'Islande complètent ce tour d'horizon de l'octroi des prêts. Quant à l'assistance technique, plusieurs audits tant internes qu'externes ont été utilisés dans ce rapport, qui présente en outre plusieurs initiatives en cours dans le domaine de l'assistance technique, avec la participation helvétique.

Le Conseil fédéral juge globalement positives les activités menées par le FMI. Ce dernier possède une vaste expérience en matière de surveillance de la politique économique des Etats membres et joue un rôle important dans la détection précoce des risques. L'octroi de

prêts donne aux Etat membres rencontrant des problèmes de balance des paiements la marge de manœuvre nécessaire pour procéder aux adaptations requises. Il contribue également à juguler les crises. Enfin, l'assistance technique et les activités de formation renforcent les capacités administratives de pays généralement à bas revenus. Les jalons sont ainsi posés pour la croissance durable de ces Etats. Par son engagement actif au sein du Conseil d'administration du FMI, la Suisse contribue aux ajustements et à l'optimisation permanente des instruments en place.

2 Mandat du FMI

Les objectifs du FMI, qui découlent du mandat énoncé à l'art. I des statuts du FMI de 1945 (voir encadré 1), peuvent être résumés de la manière suivante:

- 1. Promouvoir la coopération monétaire internationale;
- 2. Favoriser le commerce international, l'emploi, la croissance économique et la lutte contre la pauvreté;
- 3. Garantir la stabilité financière et celle des taux de change, ainsi qu'un système de paiements internationaux ouvert;
- 4. Accorder des prêts à court terme à des Etats membres pour pallier les difficultés de leurs balances des paiements.

Les priorités des activités du FMI se sont adaptées aux réalités et défis nouveaux de l'économie mondiale et du système financier. Ces ajustements s'imposaient à chaque fois, pour garantir que le FMI soit une institution financière internationale utile et efficace.

La **promotion de la coopération monétaire internationale** reste un objectif central du FMI. Une fructueuse collaboration des Etats membres sur le plan économique et financier est indispensable pour promouvoir la stabilité de l'économie mondiale et pour éviter les crises économiques et financières. En outre, les consultations menées et la coopération des Etats membres avec le FMI jouent un rôle crucial en période de crise.

L'encouragement d'une croissance équilibrée, d'un niveau élevé d'emploi, du commerce international et de la lutte contre la pauvreté n'a guère changé en tant qu'objectif. Selon la répartition des tâches en place au sein des institutions de Bretton Woods, le FMI veille en premier lieu à la stabilité du contexte macroéconomique et financier, tandis que la lutte contre la pauvreté est l'objectif prioritaire de la Banque mondiale. A travers ses activités dans les pays pauvres, le FMI apporte néanmoins une contribution majeure à la réduction de la pauvreté. La stabilité économique et financière est également une condition essentielle pour réduire durablement la pauvreté dans le monde. Quant à la suppression des entraves au commerce, elle relève depuis 1995 de la compétence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

La *garantie de la stabilité financière et de la stabilité des taux de change* vise à atténuer autant que possible la volatilité des marchés financiers et de l'économie en général, ainsi qu'à endiguer les importants déséquilibres susceptibles d'avoir des conséquences négatives pour la croissance et la prospérité. La crise asiatique de la fin des années 1990, et notamment la crise financière mondiale de 2008-2009, ont rappelé l'importance de la stabilité financière. Il est vrai, pour ce qui est des taux de change, que le rôle actuel du FMI n'est plus le même qu'au temps de la parité fixe avec le dollar ou plutôt de la parité-or abandonnée en 1973. Depuis l'effondrement du système de Bretton Woods, le FMI contribue toutefois à atténuer les pratiques monétaires discriminatoires, conformément à l'art. VIII, section 3 de ses statuts.

L'octroi de prêts à court terme pour pallier les difficultés de balance des paiements demeure une tâche essentielle du FMI. Du fait de leur adhésion au Fonds, les Etats membres sont tenus d'apporter des contributions financières. Ils ont accès en contrepartie, en cas de crise notamment, aux ressources de cette institution. Ce mécanisme réduit l'insécurité générale due aux problèmes des balances des paiements, et les retombées

négatives que celle-ci peut avoir sur l'économie d'autres pays et leurs marchés financiers. Il convient toutefois de préciser que la durée de perception ainsi que les montants des prêts ont augmenté ces derniers temps – notamment sous l'effet de la crise de la dette souveraine de la zone euro. En outre, toujours plus de prêts sont alloués pour remédier aux dysfonctionnements du secteur financier.

Encadré 1: Mandat du FMI selon les Statuts du Fonds monétaire international de 1945

Depuis sa création en 1945, les objectifs généraux du FMI figurent à l'art. I de ses statuts. Dans toutes ses politiques et décisions, le Fonds doit se laisser guider par les objectifs énoncés dans cet article. Les objectifs du FMI sont les suivants:

- (i) Promouvoir la **coopération monétaire internationale** au moyen d'une institution permanente fournissant un mécanisme de consultation et de collaboration en ce qui concerne les problèmes monétaires internationaux;
- (ii) Faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international et contribuer ainsi à l'instauration et au maintien de niveaux élevés d'emploi et de revenu réel et au développement des ressources productives de tous les Etats membres, objectifs premiers de la politique économique;
- (iii) Promouvoir la **stabilité des changes**, maintenir entre les Etats membres des régimes de change ordonnés et éviter les dépréciations concurrentielles des changes;
- (iv) Aider à **établir un système multilatéral de règlement** des transactions courantes entre les Etats membres et à **éliminer les restrictions de change** qui entravent le développement du commerce mondial;
- (v) Donner confiance aux Etats membres en mettant les ressources générales du Fonds temporairement à leur disposition moyennant des garanties adéquates, leur fournissant ainsi la possibilité de corriger les déséquilibres de leurs balances des paiements sans recourir à des mesures préjudiciables à la prospérité nationale ou internationale;
- (vi) Conformément à ce qui précède, abréger la durée et réduire l'ampleur des déséquilibres des balances de paiements des Etats membres.

3 Instruments du FMI

Le FMI s'acquitte de son mandat en suivant de près l'évolution de l'économie mondiale comme de l'économie nationale de ses Etats membres, en offrant des aides financières aux pays confrontés à des difficultés de leurs balances des paiements et en soutenant ses Etats membres en vue du renforcement de leurs capacités. Les pages qui suivent présentent les trois principaux instruments dont dispose le Fonds, à savoir la surveillance, l'octroi de prêts et l'assistance technique.

La structure de gouvernance du FMI figure dans un schéma en annexe (fig. 8). Les services du FMI, subordonnés à sa directrice générale, se chargent des activités opérationnelles. Les travaux effectués sont encore soumis à l'approbation du Conseil d'administration du FMI. L'organe suprême est le Conseil des gouverneurs, qui a délégué une bonne partie de ses tâches au Conseil d'administration et se fait conseiller, pour les décisions stratégiques notamment, par le Comité monétaire et financier international (CMFI), comité ministériel du FMI.

3.1 Surveillance

Avec le passage au cours des années 1970 du système de Bretton Woods, caractérisé par un régime de changes fixes, aux cours flottants, le mandat du FMI a évolué vers un contrôle renforcé du système monétaire international, afin d'en assurer le fonctionnement, comme le prévoit l'art. IV, section 3, des statuts du FMI. Cet article sert de base tant à la surveillance multilatérale (développements de l'économie mondiale et du système financier international) qu'aux examens bilatéraux (politique économique des Etats membres).

Le réexamen permanent des perspectives économiques mondiales doit contribuer à la stabilité du système monétaire et à la prévention des crises. Les principales analyses globales du FMI paraissent tous les six mois. Il s'agit des Perspectives de l'économie mondiale (*World Economic Outlook*), du Rapport sur la stabilité financière dans le monde (*Global Financial Stability Report*), évaluant les marchés financiers et leurs perspectives, et du Moniteur des finances publiques (*Fiscal Monitor*), qui contient des projections budgétaires par pays. Il existe par ailleurs d'autres publications régionales ou thématiques du FMI.

Les 188 Etats membres sont dans l'obligation de se soumettre à des examens réguliers – un par an en général (consultation au titre de l'art. IV). La Suisse est donc elle aussi soumise à de telles évaluations de sa politique monétaire, budgétaire et financière par les services du FMI – la dernière ayant eu lieu au début de 2014. En vertu des statuts du FMI, il incombe notamment aux Etats membres de favoriser une croissance raisonnable et la stabilité des prix, ainsi que de s'abstenir de prendre des mesures déstabilisantes pour le système monétaire. Les services du FMI formulent ensuite dans un rapport des appréciations et des recommandations utiles à la politique économique et financière ainsi que servant à réduire les vulnérabilités. Les consultations au titre de l'art. IV sont par ailleurs cruciales pour identifier suffisamment tôt les difficultés liées à la balance des paiements. Les rapports sont systématiquement discutés au Conseil d'administration avant leur publication.

3.2 Octroi de prêts

Il s'agit sans doute de l'activité la plus connue du FMI. Elle est réglée à l'art. V des statuts du Fonds. Elle sert en premier lieu à assister les Etats membres confrontés à des difficultés effectives ou potentielles de balance des paiements. Le Fonds doit faire en sorte, lors de tout octroi de prêt, que le problème soit combattu à la racine par des mesures adéquates. De même, ses ressources financières ne peuvent être utilisées que pendant une période limitée, afin que celles-ci puissent ensuite être mises à disposition d'autres Etats membres. Un programme est mis en place entre le FMI et l'Etat membre, qui s'engage à adopter des mesures d'ajustement et de réforme sur le terrain de la politique économique. Les prêts sont versés sous forme échelonnée, au fur et à mesure de la réalisation des étapes de réforme définies. Un aperçu des instruments de prêt du FMI ainsi qu'une liste des prêts actuellement accordés par le FMI aux Etats membres figurent en annexe (fig. 9 et 10).

Les programmes définissent, en vue de l'évaluation trimestrielle ou semestrielle des mesures adoptées, les objectifs suivants: (i) critères de réalisation quantitatifs, pour des variables mesurables (actifs de la Banque centrale, déficit budgétaire, etc.); (ii) objectifs indicatifs, servant à juger de l'avancement des réformes; (iii) objectifs structurels, destinés à guider la mise en œuvre de réformes structurelles par les autorités. La tranche suivante des prêts ne sera versée que si l'examen s'avère concluant. Les financements du FMI donnent aux Etats

membres la marge de manœuvre nécessaire pour corriger leur vulnérabilité et leurs déséquilibres, par des réformes structurelles en profondeur. Ils visent également à éviter que les pays ne doivent prendre des mesures dangereuses sur le plan national ou international.

Les montants maximaux des prêts auxquels les Etats membres peuvent prétendre varient selon l'instrument utilisé, tout en se fondant sur leur quote-part respective au FMI. Dans le cas des instruments ordinaires de prêt, le plafond annuel s'élève à 200 % de la quote-part, et à 600 % au total pendant la durée du programme. Les limites d'accès peuvent toutefois être plus élevées, moyennant le respect d'une série de critères, à savoir la gravité des problèmes de balance des paiements, la viabilité de la dette à moyen terme, les perspectives de retrouver un accès durable au marché des capitaux, les chances de succès du programme et le risque de contagion pour les marchés mondiaux. A l'heure actuelle, 90 % du volume total des prêts provenant des ressources ordinaires est accordé sur la base de ces critères d'accès exceptionnel.

Les prêts du FMI tiennent compte de la moindre capacité de paiement des pays pauvres. Ces derniers bénéficient de prêts à des taux préférentiels. Tant les prêts que cette bonification d'intérêt sont financés par les moyens du Fonds fiduciaire du FMI (fonds fiduciaire RPC), qui ne font pas partie des ressources ordinaires du FMI.

3.3 Assistance technique et formation

Sur la base de l'art. V, section 2 (b), des statuts du FMI, le Fonds assure des services techniques et propose des activités de formation. Il renforce ainsi tant les capacités des Etats membres dans leurs domaines de compétences clés que la conception et la mise en œuvre efficace de mesures et réformes de politique économique. En font notamment partie:

- la conception et la mise en œuvre de la politique monétaire et de la politique en matière de marchés financiers: instruments de politique monétaire, surveillance des marchés financiers, infrastructures de paiement et de compensation, défis stratégiques et opérationnels pour les banques centrales;
- la politique budgétaire: politique fiscale, gestion des dettes, questions budgétaires, politique des dépenses, aménagement de régimes de sécurité sociale, administration des douanes;
- 3. la collecte et le traitement des données statistiques;
- 4. l'élaboration du cadre juridique dans le domaine économique et financier.

La formation des spécialistes et cadres des autorités des pays membres complète cette assistance technique. L'Institut pour le développement des capacités du FMI (ICD) est chargé depuis 1964 de mettre en place des formations en matière économique et financière et dispose, en plus de la centrale de Washington, de sept centres de formation régionaux du FMI.

Les activités du Fonds dans le domaine de l'assistance technique et de la formation, visant au développement des capacités, permettent de renforcer les institutions sur place et de favoriser une interaction plus efficace entre le FMI et les Etats membres. Elles absorbent environ 17 % des dépenses directes annuelles du Fonds. Près des deux tiers de l'assistance

¹ Ces plafonds sont en cours de réexamen, à l'occasion de la 14^e réforme des quotes-parts et de la gouvernance.

technique vont à des pays à revenu faible ou moyen. L'assistance technique et la formation sont facultatives, tant pour le pays membre que pour le FMI.

4 Evaluation des activités du FMI

Ce chapitre évalue les principaux outils dont dispose le FMI. Des études et des exemples concrets complémentent la description des évolutions actuelles des activités principales du FMI et servent de base pour l'évaluation de la valeur ajoutée apportée par cette institution ainsi que de sa capacité d'adaptation. Comme le Fonds jouit d'un accès privilégié aux données des Etats membres, des études internes au FMI ont été principalement utilisées. Il a néanmoins aussi été possible d'utiliser des études externes et indépendantes. Plusieurs proviennent du Bureau indépendant d'évaluation du FMI, lequel porte un regard externe et objectif sur le travail du Fonds. La Suisse s'était beaucoup engagée pour la création d'un tel service indépendant, qui contribue à renforcer la gouvernance, la capacité d'apprentissage ainsi que la transparence du FMI.

4.1 Surveillance

4.1.1 Evolution

Les activités de surveillance du FMI ont beaucoup évolué ces dix dernières années. Cela tient notamment aux réexamens effectués tous les trois ans dans ce domaine. Les examens triennaux de la surveillance (ETS) donnent l'occasion d'adopter les mesures nécessaires pour renforcer l'efficacité de l'activité de surveillance du Fonds. Le dernier ETS, datant de 2011, a abouti à des adaptations fondamentales. Beaucoup de ces changements ont servi à pallier les faiblesses révélées par la crise financière (voir encadré 2). Le développement de l'interdépendance économique au niveau mondial et le rôle central du secteur financier sont encore mieux pris en compte qu'auparavant. Les principales nouveautés peuvent être réparties dans les catégories suivantes:

Coordination des instruments de surveillance

La séparation traditionnelle, au sein du FMI, entre surveillance bilatérale et surveillance multilatérale a révélé ses faiblesses dans un monde toujours plus globalisé, où les risques potentiels de contagion ne cessent d'augmenter en raison du développement de l'interdépendance entre les pays. La surveillance multilatérale avait lieu en bonne partie sans échange de renseignements avec les missions nationales. Les bases juridiques de la surveillance ont été actualisées en 2012, à l'occasion de la décision sur la surveillance intégrée. Cette décision répondait à la nécessité de mieux intégrer la surveillance bilatérale et multilatérale, pour que l'efficacité et la pertinence de l'activité de surveillance du FMI restent garanties. En outre, il s'agit de tenir compte davantage des perspectives macroéconomiques et financières.

Prise en compte des interdépendances et des effets d'entraînement (spillovers)

Les examens par pays organisés indépendamment les uns des autres risquent d'ignorer l'impact des mesures de politique économique sur d'autres pays. L'analyse tant de la crise

de la dette survenue dans la zone euro que des mesures non conventionnelles de politique monétaire qui ont été prises montre toutefois le rôle croissant que jouent les aspects transfrontaliers. Depuis 2011, les services du FMI cherchent à mieux analyser, dans le cadre de rapports consacrés aux effets d'entraînement (*spillovers*), l'impact sur d'autres pays des décisions de politique économique prises par les économies nationales d'importance systémique. Ils élaborent en parallèle des méthodes servant à mieux quantifier que par le passé les risques de contagion entre pays ou régions en cas de crise.

Evaluation des risques

Des évaluations poussées des risques visent à identifier suffisamment tôt et à mieux montrer les vulnérabilités potentielles ainsi que les risques. Depuis 2011, des matrices d'évaluation des risques font partie intégrante des examens par pays effectués au titre de l'art. IV. Les risques majeurs sont exposés dans le rapport au titre de l'art. IV, avec leur probabilité et une estimation de leurs conséquences.

Des analyses semestrielles de vulnérabilité (*vulnerability exercises*) ont été réalisées dès 2001 pour certains Etats membres. Ces exercices, qui sont transversaux aux services du FMI, favorisent les échanges internes sur les risques et vulnérabilités émergents. En 2009 et en 2011, ils ont été étendus aux économies avancées et aux pays pauvres, en raison des leçons tirées de l'origine et du mode de propagation des chocs mondiaux durant la crise de 2008-2009.

Des exercices semestriels d'alerte précoce (early warning exercises) sont réalisés depuis 2009 en collaboration avec le Conseil de stabilité financière (CSF). Ils servent à évaluer les risques qui, bien que peu probables, auraient d'importantes conséquences systémiques pour le secteur financier. Il s'agit d'identifier rapidement les vulnérabilités et faiblesses pouvant entraîner des risques systémiques extrêmes (tail risks). Les résultats de ces exercices d'alerte précoce servent de base de discussion aux réunions semestrielles des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales, lors des assemblées annuelles et des réunions de printemps du Comité monétaire et financier international (CMFI). Le but est de sensibiliser les décideurs très tôt et de manière efficace.

Stabilité financière

La surveillance du secteur financier a longtemps joué un rôle secondaire par rapport à la surveillance macroéconomique traditionnelle déployée par le FMI. Or les crises qui ont secoué les pays émergents dans les années 1990 avant de se propager à travers les marchés financiers mondiaux, ont montré la nécessité d'examiner de plus près les développements des marchés financiers.

Le FMI a étendu son activité dans le domaine de la surveillance en 1999, en mettant sur pied le Programme d'évaluation du secteur financier (PESF). Le PESF, lancé conjointement avec la Banque mondiale, permet de procéder à une analyse aussi complète que détaillée du secteur financier de pays spécifiques, ainsi que de leur mise en œuvre des normes internationales de surveillance des marchés financiers. La Suisse s'est soumise pour la dernière fois à un PESF en automne 2013. Dans le cas des pays en développement ou émergents, de telles analyses sont menées à la fois par le FMI et la Banque mondiale, alors que le FMI est seul à surveiller les pays industrialisés. Des analyses qualitatives et quantitatives (par ex. sous forme de tests de résistance des établissements financiers) examinent de près la stabilité financière d'un pays et montrent les risques possibles. Dans le cas des pays en développement ou émergents, le potentiel du secteur financier est

déterminant pour l'essor économique de ces pays. Dans ces cas précis, il s'agit surtout d'identifier les obstacles au développement du secteur financier.

Le PESF a constitué une première étape, qui s'est avérée insuffisante en 2007, lors de l'irruption de la crise financière. Par souci de mieux tenir compte des interdépendances entre le secteur financier et l'économie réelle, il a fallu considérablement renforcer l'attention portée aux marchés financiers. C'est ainsi qu'a été formulée en 2012 une stratégie de surveillance financière, mise en œuvre depuis lors.

Le FMI est en train de renforcer ses capacités d'analyse et son expertise du secteur financier. Comme ses services avaient plutôt des connaissances en macroéconomie traditionnelle, les formations internes ont été intensifiées et des experts du secteur financier recrutés. Le FMI ne peut toutefois guère tirer parti des travaux scientifiques de modélisation des interdépendances entre l'économie réelle et le secteur financier, qui en sont encore à leurs débuts. Quant à sa propre expérience institutionnelle en matière d'analyse (politiques macro-prudentielles, flux de capitaux, interdépendances financières, efforts de réglementation, impact des politiques monétaires ou risques inhérents aux marchés financiers), son accumulation est encore récente.

La surveillance du secteur financier vise à acquérir une vision d'ensemble, qui soit à son tour mieux intégrée qu'auparavant dans la surveillance bilatérale. La prise en compte d'un plus grand nombre d'aspects financiers a permis d'améliorer la pertinence des PESF. Par ailleurs, des PESF régionaux ont vu le jour. Les analyses ont été standardisées, par souci d'impartialité envers les différents pays. En 2010, il a été décidé que 25 pays d'importance systémique – dont la Suisse – seraient soumis tous les cinq ans à des PESF. Le nombre de pays d'importance systémique a été porté à 29 en 2013. Les recommandations du PESF donnent lieu à un suivi dans les rapports annuels au titre de l'art. IV. Une évaluation globale des risques ainsi que des rapports réalisés sous un autre angle (par ex. en regroupant plusieurs pays voisins) visent à renforcer l'efficacité de la surveillance.

Stabilité extérieure et déséquilibres mondiaux

Les services du FMI surveillent l'ampleur des déséquilibres économiques externes et ont publié à ce sujet, en 2013, un rapport pilote sur le secteur extérieur (*Pilot External Sector Report*). Ce document analyse la position extérieure de 28 grandes économies – Suisse incluse – ainsi que de la zone euro, en se fondant sur l'évolution des taux de change, sur leur balance des paiements courants, les postes du bilan des banques, les réserves de devises, les flux de capitaux et les contrôles des mouvements de capitaux. Les déséquilibres externes potentiellement déstabilisants y sont indiqués, avec des mesures permettant de les corriger.

Les analyses du secteur extérieur requièrent une bonne méthodologie d'évaluation des balances des paiements courants et des taux de change. Il est important d'adopter au niveau international une approche uniforme des liens entre une balance des paiements défavorable ou des distorsions de taux de change, d'une part, et les politiques budgétaires, les contrôles des mouvements de capitaux, les réserves monétaires ainsi que les politiques des secteurs financier ou monétaire, d'autre part. La nouvelle approche dite EBA (*External Balance Assessment*) a permis d'améliorer les anciennes méthodes quantitatives et normatives d'évaluation des balances des paiements et des taux de change.

Diffusion des connaissances et recommandations

Le FMI s'efforce de renforcer l'utilité et l'efficacité de ses activités de surveillance, en intensifiant ses relations avec divers milieux intéressés. La publication des produits de la surveillance multilatérale, à commencer par les Perspectives de l'économie mondiale, ont longtemps constitué son principal moyen de communication avec le grand public. La diffusion de connaissances sur la situation de l'économie mondiale, grâce à un agenda politique mondial (*Global Policy Agenda*) établi deux fois par an par la directrice générale du FMI, vient compléter les efforts visant à donner des informations détaillées sur les recommandations politiques du FMI. Elle permet à la direction du FMI de faire la synthèse des principaux points soulevés grâce à plusieurs instruments de surveillance et de fixer des priorités générales au niveau mondial. L'agenda politique mondial est préparé en vue des réunions ministérielles de printemps et d'automne, afin de discuter au plus haut niveau des éventuelles mesures à prendre.

Le Fonds s'efforce en outre de renforcer l'acceptation de son activité de surveillance, en collaborant avec d'autres organisations ou groupes de pays. Par exemple, les services du FMI peuvent faire valoir leur analyse d'enjeux économiques et financiers mondiaux, grâce à leur appartenance au CSF et à leurs contributions au G20. De même, sa collaboration de longue date avec la Banque mondiale aide le FMI à mieux comprendre les préoccupations ou défis des pays en développement, ainsi qu'à en tenir dûment compte dans ses recommandations et dans les conditions imposées. Enfin, il fait toujours plus appel à d'autres milieux intéressés et à la société civile pour les examens par pays et les évaluations régulières de l'activité de surveillance du FMI.

4.1.2 Evaluation

Les activités de surveillance du FMI sont déterminantes pour la bonne exécution de son mandat. La discussion de rapports de surveillance des services du FMI au sein du CMFI et du Conseil d'administration du FMI contribue à renforcer la coopération internationale sur les questions financières et monétaires. A long terme, le fait d'identifier puis combattre rapidement les crises et de tenir systématiquement compte des aspects sociaux dans la surveillance bilatérale favorisera l'équilibre de la croissance et l'emploi. Enfin, les capacités du FMI, notamment celles destinées au maintien de la stabilité financière, ont été renforcées.

Un atout du FMI par rapport à d'autres organisations réside dans son très grand nombre de membres. Fort de ses 188 Etats membres, le FMI est la seule organisation d'envergure mondiale dans le domaine financier et monétaire, ce qui permet une meilleure coopération sur les questions qui touchent à ce domaine. Les Etats membres exercent une importante fonction de contrôle sur les services du FMI et sur sa direction. Il existe certes d'autres institutions ayant un champ d'activité comparable, avec à la clé une certaine répartition des tâches, mais elles ne comprennent généralement qu'un cercle restreint de pays industrialisés ou émergents.² Quant aux groupements informels comme le G7 ou le G8 et en particulier le

² La Banque des règlements internationaux (BRI) œuvre certes à la coopération monétaire internationale entre les banques centrales, mais elle ne compte que 60 membres. Le Conseil de stabilité financière (CSF), qui formule des recommandations visant à renforcer la stabilité financière internationale, est formé de 25 Etats membres et d'une série d'organisations (dont le FMI, la BRI, la Banque centrale européenne, la Commission européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques [OCDE] et la Banque mondiale). De même, l'OCDE réunit 34 pays industrialisés dans un cadre leur permettant d'aborder des thèmes économiques, dans le but de soutenir une croissance économique durable, de développer l'emploi et d'élever le niveau de vie.

G20, ils exercent certes une influence grandissante sur les enjeux économiques et financiers mondiaux. Or il leur manque la légitimité et la représentativité du FMI.

Du fait de ses nombreux membres, le FMI a en outre l'occasion, au cours des examens obligatoires par pays, d'affiner son expertise concernant de très nombreux pays. Les leçons et connaissances tirées de cette surveillance bilatérale profitent largement à la surveillance multilatérale, ce qui fait que le FMI possède une bonne vue d'ensemble des questions économiques et financières.

Encadré 2: Analyse de l'activité de surveillance du FMI en amont de la crise financière

Un coup d'œil à l'activité de surveillance déployée par le FMI avant la dernière crise financière montre que le Fonds n'a guère contribué à mettre en garde les Etats membres face aux risques mondiaux et à leurs vulnérabilités internes, ainsi qu'à éviter les crises. Il ressort d'un rapport du Bureau indépendant d'évaluation du FMI (BIE)¹⁾ qu'entre 2004 et 2007, le FMI n'a quasiment pas critiqué et a apprécié de manière généralement trop positive les développements survenus dans le secteur financier notamment. Dans ses rapports concernant la surveillance bilatérale et multilatérale, il n'a pas su signaler les risques de manière claire et concise et expliquer l'ampleur des problèmes. Les paragraphes qui suivent présentent des éléments d'explication qui montrent pourquoi la surveillance de la politique économique opérée par le FMI dans les Etats membres n'a pas permis d'empêcher la crise.

Le FMI a été victime de sa perspective essentiellement macroéconomique. Entre 2004 et 2007, ses rapports parlaient surtout du risque de correction désordonnée des déséquilibres mondiaux. Il y était beaucoup question des retombées de la forte dévaluation à craindre du dollar américain. Jusqu'à la crise de 2007, les recommandations se concentraient sur la consolidation budgétaire aux Etats-Unis et sur la flexibilisation des taux de change en Chine. Cette focalisation sur les risques macroéconomiques tient notamment au recrutement traditionnel d'économistes. Globalement, il manquait au FMI des méthodes permettant de dûment modéliser et analyser le lien entre le secteur économique et le secteur financier. Les services du FMI s'en remettaient par conséquent aux modèles complexes tenus en haute estime dans les milieux spécialisés. Or le secteur financier était largement absent de ces analyses.

La perception erronée des faits et les préjugés ont nui à l'efficacité de la surveillance. Jusqu'à l'éclatement de la crise financière, le FMI estimait lui aussi que les pays industrialisés étaient bien mieux préparés à affronter les crises financières que les pays en développement ou émergents. Il partait de l'idée que les pays industrialisés possèdent des secteurs financiers bien plus évolués et donc plus résistants. Aussi les analyses de vulnérabilité menées par le FMI n'ont-elles été étendues aux économies avancées qu'après la crise financière. Les innovations financières aux Etats-Unis et au Royaume-Uni étaient louées et présentées comme autant d'approfondissements fructueux des marchés financiers. Or de telles recommandations étaient de nature à aggraver encore la crise qui couvait.

La cohérence de la surveillance n'a pas toujours été garantie. Alors même qu'un certain nombre de pays présentaient des faiblesses similaires, les services du FMI ont pondéré celles-ci différemment dans leurs rapports au titre de l'art. IV. Par exemple, alors que les marchés financiers du Royaume-Uni et de l'Irlande étaient tous deux exposés aux risques de correction des prix de l'immobilier, le rapport consacré au Royaume-Uni n'en a fait que peu mention. Dans le cas de l'Irlande par contre, dont s'occupait le même département, les risques de surchauffe du secteur

immobilier ont été expressément signalés. Le FMI a toutefois jugé les institutions financières irlandaises suffisamment robustes et résistantes.

Le manque d'échanges entre services n'a pas permis de découvrir les liens de cause à effet. Les découvertes réalisées et les bonnes pratiques repérées dans d'autres pays ont trop rarement été partagées avec les équipes affectées à d'autres pays, signe de lacunes au niveau de la communication interne. Lors du boom du crédit dans le secteur immobilier indigène, le FMI a salué le mécanisme de provisionnement dynamique des pertes sur prêts adopté par les institutions financières espagnoles. Or de telles mesures, susceptibles d'aider les autres pays confrontés à une croissance marquée du crédit et à une possible bulle immobilière (par ex. Royaume-Uni ou Irlande), ne leur ont pas été recommandées. Le même phénomène s'observe à propos de la surveillance multilatérale ou bilatérale. Par exemple, le Rapport sur la stabilité financière dans le monde a bel et bien identifié rapidement les risques guettant le secteur financier. Or les conclusions tirées dans cette publication n'ont que rarement été reprises dans les examens par pays, ou du moins les échanges à ce sujet sont intervenus trop tard.

Les analyses menées par les services du FMI se sont avérées insuffisamment critiques à l'égard de certaines autorités nationales. Le personnel du FMI a fait état de ses réticences à remettre en cause l'avis des autorités de certains pays industrialisés (Etats-Unis, Royaume-Uni, pays de la zone euro). Cela tient à la solide expérience et au prestige de certaines banques centrales ou autorités de surveillance, ainsi qu'à l'accès privilégié dont bénéficient ces autorités aux données et à d'autres informations. Dans son activité de surveillance des Etats-Unis avant la crise, le FMI a ainsi épousé les idées de la Réserve fédérale. Il n'a donc guère mentionné le rôle de la politique monétaire américaine dans la flambée du crédit et du marché immobilier. Même après l'amorce de la chute des prix de l'immobilier, le FMI a continué de se montrer rassurant. Dans ses rapports sur le Royaume-Uni et la zone euro, il faisait preuve du même optimisme. Par contre, les politiques des pays en développement et des petits pays industrialisés comme la Suisse ont fait l'objet d'évaluations beaucoup plus sévères. La surveillance s'est montrée bien plus efficace face à ces pays, où les interdépendances entre l'économie réelle et le secteur financier ainsi que les risques ont été montrés avec succès. Beaucoup de ces pays ont d'ailleurs relativement bien surmonté la crise.

La perception erronée des faits n'a pu être évitée, en raison d'une tendance à la pensée unique au sein de l'organisation. Au sein du FMI, il a été question de la difficulté de résister à la pensée dominante. Certains collaborateurs ont signalé avoir peur d'hypothéquer leur carrière en exprimant des opinions divergentes, notamment si celles-ci devaient s'avérer fausses. Par contre, les appréciations fausses mais conformes aux principes directeurs du FMI n'étaient guère sanctionnées. Les réviseurs ont évité d'émettre des recommandations trop différentes de l'avis d'importants Etats membres, en partant de l'idée qu'en pareil cas la direction du FMI aurait pu intervenir. Le taux de rotation élevé des membres des missions affectées à des pays a encore renforcé la pensée unique, les participants aux missions peu familiers du pays en question n'étant pas en mesure de prendre le contrepied des autorités.

Les évaluations des risques et les recommandations politiques étaient pléthoriques et pas suffisamment hiérarchisées par ordre de priorité. Le rapport sur la stabilité financière dans le monde a bel et bien identifié de nombreux risques, qui se sont confirmés par la suite. Mais ils étaient formulés en des termes généraux, peut-être par crainte de bouleverser la vision du monde établie et de prendre clairement position. Les messages ont ainsi perdu une bonne partie de leur efficacité. L'ampleur des risques et leur probabilité ont été occultées, les nouvelles rassurantes sur la capacité de résistance du système financier reléguant à l'arrière-plan la brève mention des risques. Par ailleurs, l'absence de coordination en amont entre les publications multilatérales et bilatérales n'a pas

permis au FMI de tenir un discours parfaitement cohérent auprès du grand public. Jusqu'en 2008, les Perspectives de l'économie mondiale, soit sa publication phare, sont restées bien trop optimistes, malgré l'approche plus nuancée du rapport sur la stabilité financière dans le monde. Les services du FMI n'ont ainsi pas su donner des avertissements clairs.

¹⁾ BIE (2011). Evaluation de l'action du FMI au cours de la période qui a précédé la crise financière et économique mondiale. La surveillance du FMI en 2004-07.

Le FMI se montre parfaitement capable d'apprendre et améliore constamment sa surveillance, sur la base des enseignements tirés de l'évaluation critique de ses travaux. Dans le sillage de la crise de 2008-2009, de nombreuses mesures concrètes ont été introduites pour pallier les faiblesses identifiées. Cela ne se limite pas aux modèles d'analyse novateurs, visant à mettre en lumière les liens de cause à effet négligés jusque-là (voir encadré 2). Le recrutement de spécialistes du secteur financier et d'économistes ayant une longue expérience pratique dans toutes sortes de domaines a également conduit à une diversification des approches représentées dans l'organisation. En outre, le FMI fait davantage appel à des experts externes.

Les services du FMI ont reconnu qu'une communication claire et efficace rendait leur activité de surveillance d'autant plus fructueuse. Ils se sont efforcés de mieux capter l'attention des autorités et des milieux politiques concernés, avec leurs recommandations et mises en garde. Leurs messages essentiels et leurs avertissements sont repris avec une formulation claire et transparente dans des publications en vue, comme par exemple les Perspectives de l'économie mondiale. Enfin, les recommandations émises par les services du FMI sont exposées au plus haut niveau, dans le cadre de l'agenda politique mondial ou dans d'autres enceintes ou groupes de pays, à commencer par le G20.

La Suisse soutient les principales mesures de réforme touchant à la surveillance du FMI. Elle est impliquée et s'engage activement dans l'amélioration des activités de surveillance du FMI, du fait de son siège au Conseil d'administration. Elle préconise en particulier une meilleure prise en compte des interdépendances, une évaluation plus systématique des risques et une analyse plus fine des développements du système financier. La mise en œuvre concrète des mesures adoptées en 2011 prendra toutefois encore du temps. En particulier, l'examen des mécanismes de transmission à l'œuvre dans les pays qui présentent des liens étroits ou l'analyse des liens macro-financiers n'en sont qu'à leurs débuts.

De l'avis du Conseil fédéral, il faudra mieux coordonner à l'avenir les recommandations politiques du FMI – entre tous les Etats membres à qui elles s'adressent comme dans l'ensemble des publications où elles figurent. C'est même l'unique façon de garantir l'égalité de traitement entre les pays. Ainsi, la position du FMI gagnera en précision, et touchera mieux le grand public. Une surveillance efficace des politiques économiques suppose par ailleurs d'améliorer les processus internes, de façon à encourager au FMI les échanges transversaux de connaissances et d'opinions.

Le prochain examen triennal de la surveillance, dont il sera question entre juillet et septembre 2014 au Conseil d'administration, donnera l'occasion à la Suisse, en même temps qu'à d'autres Etats membres, de parler d'améliorations supplémentaires de la surveillance.

4.2 Octroi de prêts

4.2.1 Evolution

De façon générale, on constate que ces dernières années le FMI a eu tendance à se montrer plus flexible dans ses prêts, ce notamment depuis la refonte majeure de ses facilités financières en 2009 et 2011. D'une part, le FMI a élargi son offre d'instruments de prêt³ pour mettre l'accent sur la prévention des crises. Les nouveaux instruments de financement à caractère préventif ont eu pour effet de renforcer le rôle d'assurance du FMI. D'autre part, les instruments de prêt existants ont été assouplis et les plafonds doublés. La conditionnalité a été revue, suite à un examen de l'adéquation des critères d'octroi des prêts. Les principaux changements en matière d'attribution de prêts sont exposés ci-après.

Accent mis sur la prévention

Depuis la crise financière mondiale de 2008-2009 en particulier, le FMI mise davantage encore, lors de l'octroi de prêts, sur la prévention des crises. Il promet ainsi aux pays dont les paramètres fondamentaux sont bons et les politiques économiques solides, mais qui néanmoins pourraient être sensibles – à des facteurs d'influence externes notamment –, de leur accorder le cas échéant des aides financières. Ces nouveautés ont considérablement assoupli l'octroi des prêts, qui est moins axé qu'auparavant sur des problèmes urgents à résoudre.

La ligne de crédit modulable (LCM), introduite en 2009, est ouverte aux pays membres qui respectent des critères rigoureux de qualification (conditionnalité «ex ante»). Les modalités de prêt sont plus flexibles pour ces pays aux antécédents économiques très solides — le décaissement pouvant s'effectuer sur-le-champ, en une fois le cas échéant. En outre, à la différence des accords de prêts traditionnels, les versements ne sont pas liés à un programme, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas subordonnés à la mise en œuvre de réformes fixées par étapes. La Pologne, le Mexique et la Colombie font partie des pays ayant fait appel à la LCM. Comme prévu, ces pays considèrent jusqu'ici cette ligne de crédit comme préventive et n'ont donc pas encore tiré sur celle-ci.

La ligne de précaution et de liquidité (LPL) a remplacé en 2011 un autre instrument (la ligne de crédit de précaution) et s'adresse aux pays dont les résultats économiques sont solides mais qui présentent certaines vulnérabilités. Cet instrument se situe à mi-chemin entre la LCM et les accords de confirmation traditionnels. Tout pays intéressé doit remplir des critères d'admission «ex ante» (un peu moins sévères que pour la LCM). En outre, il y a des conditions «ex post» à respecter, mais elles sont moins exhaustives que dans un accord de confirmation. A ce jour, la Macédoine et le Maroc ont fait appel à une telle ligne de précaution et de liquidité – seule la Macédoine a déjà tiré sur celle-ci.

L'instrument de financement rapide (IFR) a été introduit en 2011 pour faire face aux cas urgents (comme les catastrophes naturelles). Il fournit une aide financière rapide, à faible conditionnalité, en cas de besoin soudain et urgent en matière de balance des paiements. La quasi-absence de critères de prêt tient compte des faibles capacités de mise en œuvre et des circonstances particulières dues à la situation d'urgence. L'IFR n'a encore jamais servi.

³ Un aperçu des instruments de prêt du FMI est donné en annexe, à la fig. 9.

Simplification et assouplissement des instruments existants

La création en 2009 du Fonds fiduciaire du FMI pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (fonds fiduciaire RPC) a notamment simplifié **l'octroi de crédits à taux préférentiels aux pays pauvres**. Trois facilités de crédit sont désormais à la disposition de ces derniers: la facilité élargie de crédit (FEC) soutient les programmes économiques destinés à remédier aux problèmes prolongés de balance des paiements. La facilité de crédit de confirmation (FCC) offre une aide aux pays ayant des besoins de balance des paiements à court terme. Quant à la facilité de crédit rapide (FCR), il s'agit du pendant, pour les pays pauvres, de l'IFR. Les conditions de financement du fonds fiduciaire RPC sont avantageuses, le taux d'intérêt étant de zéro jusqu'à fin 2014.

Autres modifications à signaler, les **accords de confirmation** ont été assouplis pour permettre à un pays d'obtenir rapidement un montant plus élevé, moyennant une politique économique solide. De façon générale, la structure des coûts et les échéances ont été simplifiées et harmonisées. Par ailleurs, plusieurs instruments de crédit guère utilisés ont été abandonnés en 2009.

Prise en compte des conséquences sociales

Depuis la crise financière, les programmes du FMI se soucient davantage encore des conséquences sociales des mesures prises sur le terrain de la politique économique. Les exemples de pays confrontés à un chômage endémique en Europe du Sud et en Afrique du Nord ont clairement montré que de graves déséquilibres sociaux ou de vives tensions pourraient affecter la stabilité macroéconomique et plomber la croissance. D'où l'analyse systématique des retombées sociales que pourraient avoir les mesures, afin de mieux protéger les groupes de population les plus menacés⁴. Les programmes du FMI visent donc à montrer la nécessité de transferts sociaux ciblés aux couches défavorisées, a fortiori lorsque des réductions ou suppressions de subventions sont prévues. Il s'agit de mettre en place de solides systèmes de protection sociale, pour éviter que les couches de population les plus vulnérables ne fassent les frais des réformes structurelles.

Conditionnalité

Le FMI vérifie à intervalles réguliers la conception des mesures touchant aux politiques économiques convenues en échange de ses prêts (conditionnalité). Après avoir subi de vives critiques, les mesures de réforme structurelles figurant dans les programmes du FMI ont fait l'objet d'une refonte en 2002. Les critères d'octroi de prêts sont maintenant ciblés et réduits à ce qui est nécessaire et essentiel à la réalisation des principaux objectifs macroéconomiques. D'où une meilleure répartition du travail avec d'autres institutions financières internationales et un recentrement du FMI sur ses compétences clés. La conditionnalité a été définie plus clairement et mieux ajustée au contexte national. De même, les autorités des pays participant aux programmes ont été davantage responsabilisées dans la mise au point du calendrier des réformes. En outre, il n'est plus nécessaire depuis 2009 d'avoir franchi certaines étapes dans les réformes structurelles pour avoir droit au paiement de tranches de crédit.

-

⁴ D'autres institutions internationales, comme la Banque mondiale ou l'Organisation internationale du travail (OIT), disposent d'une expertise bien plus pointue sur les thèmes sociaux que celle du FMI. Ce dernier s'efforce toutefois – pour autant que ce soit compatible avec ses objectifs principaux (stabilité et croissance économiques) – de limiter au maximum les conséquences sociales potentiellement négatives de ses programmes. Pour une discussion plus poussée sur le rôle de promotion de l'emploi ainsi que de réduction de la pauvreté et des inégalités que le FMI pourrait être amené à assumer dans le cadre de son mandat, voir IMF (2013). Jobs and Growth: Analytical and Operational Considerations for the Fund, notamment pp. 31 à 33.

La mise en œuvre des nouvelles directives sur la conditionnalité a été contrôlée lors des évaluations régulières effectuées en 2005 puis en 2011-2012, et dans un rapport du Bureau indépendant d'évaluation du FMI paru en 2007⁵. Le dernier audit de 2011-2012⁶ montre que le FMI a beaucoup progressé, en réduisant et en ciblant mieux les conditions à respecter. On y constate par ailleurs, à propos de pays de la zone euro notamment, qu'il a bien fallu ficeler d'ambitieux programmes, à la mesure des risques et vulnérabilités existants. Les programmes de tels pays comportent davantage de réformes structurelles, par souci d'en garantir la mise en œuvre rigoureuse.

4.2.2 Etudes et exemples de pays

Des études et exemples de pays spécifiques montrent ci-après la valeur ajoutée des prêts du FMI. D'une part, des parallèles sont établis entre divers pays ayant participé ou non à un programme. D'autre part, des études de cas comparent la situation économique avant et après un programme du FMI. Le présent rapport a beau se référer aux dernières études disponibles, aucun exemple tiré d'un pays de la zone euro n'y apparaît, soit que les programmes de ces pays aient pris fin il y a quelques mois seulement (par ex. Irlande et Portugal), soit qu'ils se poursuivent (par ex. Grèce et Chypre). Il convient d'ajouter qu'une comparaison au sens strict du développement du même pays avec ou sans programme n'est pas possible, faute de savoir comment il aurait évolué dans le cas contraire (sans programme). Quant aux comparaisons entre la situation avant et après, elles font abstraction de facteurs locaux susceptibles d'influencer les résultats – découvertes de pétrole. changement de gouvernement, catastrophes naturelles, etc. Quant aux comparaisons entre des pays participant ou non à un programme, elles sont biaisées par un phénomène de distorsion de sélection: les pays confrontés à de moins bonnes conditions économiques sont plus enclins à solliciter l'aide du FMI. Or dans ces pays moins performants, d'autres obstacles institutionnels sont susceptibles de réduire l'efficacité générale du prêt octroyé.

Plusieurs études consacrées aux effets des programmes du FMI sur la croissance ont tenté de pallier les biais de sélection ou d'autres problèmes similaires à l'aide de méthodes économétriques. Leurs résultats sont peu homogènes. Selon Barro et Lee (2005), les programmes du FMI n'auraient guère d'influence sur la croissance à court terme et auraient même des effets négatifs à moyen terme.⁷ Par contre, Bas et Stone (2011) démontrent à partir d'une approche économétrique différente que les programmes du FMI apportent une contribution positive à la croissance.⁸

Recours aux programmes du FMI

L'encadré 3 présente une étude interne au FMI consacrée aux effets des programmes réalisés dans les pays industrialisés ou émergents. Alors même que les pays participants avaient subi un sévère recul de leur performance économique, leur PIB s'est rapidement redressé après le lancement d'un programme du FMI. Les investissements directs étrangers et l'afflux de capitaux ont généralement suivi de peu la mise en place du programme. Ceci atteste le rôle de label de qualité joué par le Fonds aux yeux des investisseurs internationaux. L'inflation moyenne a diminué durant l'intervention du FMI. Les déficits budgétaires se sont réduits plus rapidement que dans les pays ne participant pas à un

⁵ BIE (2007). Evaluation de la conditionnalité structurelle des programmes appuyés par le FMI.

⁶ IMF (2012). 2011 Review of Conditionality: Overview Paper.

⁷ Barro, R. & Lee. J. (2005). IMF Programs: Who is chosen and what are the effects? *Journal of Monetary Economics*, 52 (7), 1245-1269.

⁸ Bas, M. & Stone, R. (2011). If Life Sends You Lemons: Adverse Selection and Growth under IMF Programs.

programme. En dépit de la consolidation budgétaire nécessaire, les dépenses sociales sont restées stables par rapport au PIB, à un niveau plus élevé que dans les pays de la seconde catégorie. Par ailleurs, les pays participant à un programme avaient beau afficher un taux d'endettement généralement plus élevé, un programme du FMI n'a généralement entraîné aucune hausse significative de l'endettement. De même le chômage, après une légère poussée, a généralement connu une évolution similaire à celle qui était enregistrée dans les pays de référence. Les déficits de la balance courante se sont rapprochés des niveaux plus bas des autres pays. Enfin, les réserves de devises ont plus rapidement augmenté que dans les pays ne participant à aucun programme.

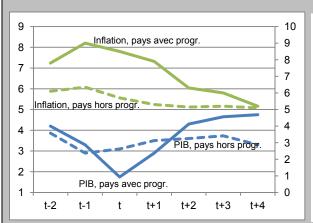
L'analyse indique que les programmes du FMI dans les pays industrialisés ou émergents ont eu tendance à avoir des effets positifs sur les données macroéconomiques essentielles et sur le maintien des dépenses sociales. Cette appréciation générale recouvre toutefois de substantielles différences entre pays. Il convient de préciser que si la méthode de comparaison des pays participant à un programme avec un groupe de contrôle a ses faiblesses, les autres méthodes aboutissent à un constat similaire.

Encadré 3: Avec ou sans programme? Résultats d'une étude consacrée aux pays industrialisés et aux pays émergents

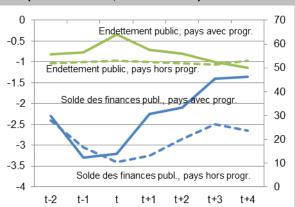
Une étude interne au FMI¹⁾ compare 67 programmes, réalisés entre 2002 et 2011 dans 44 pays industrialisés ou émergents²⁾, avec un groupe de contrôle formé de pays sans programme. Ce groupe de pays présentait la même probabilité de faire appel à un programme. Les résultats sont résumés dans les graphiques ci-dessous, où les lignes pointillées indiquent les valeurs moyennes des pays n'ayant pas participé à un programme et le point «t» le début du programme du FMI.

Fig. 1: Evolutions macroéconomiques avec ou sans programme,³⁾ pays industrialisés et pays émergents, 2002-2011

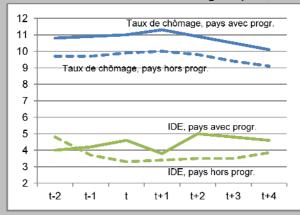
Croissance du PIB réel (axe de gauche, en %) Solde des finances et inflation (axe de droite, en % du PIB) en % des BIP) et



Solde des finances publiques (axe de gauche, en % des BIP) et endettement public (axe de droite, en % du PIB)



Taux de chômage (en %) et investissements directs étrangers (IDE, en % du PIB)



Source: FMI, Perspectives de l'économie mondiale 2011.

¹⁾ IMF (2012). Background Paper 3: Outcomes of Fund-Supported Programs, 2011 Review of Conditionality.

²⁾ Liste des 44 pays analysés: Albanie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Arménie, Bélarus, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Colombie, Costa Rica, Croatie, Equateur, El Salvador, Gabon, Géorgie, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Irak, Irlande, Islande, Jamaïque, Jordanie, Kosovo, Lettonie, Maldives, Macédoine, Moldavie, Mongolie, Pakistan, Paraguay, Pérou, Portugal, République dominicaine, Roumanie, Serbie, Seychelles, Sri Lanka, Saint-Kitts-et-Nevis, Turquie et Ukraine.

³⁾ La ligne continue indique les pays participant à un programme, la ligne pointillée les autres pays.

Il existe une analyse interne analogue du FMI consacrée aux pays pauvres (voir encadré 4). Les résultats de la période 2002 à 2011 y sont certes moins nets pour la croissance, pour les déficits budgétaires et la correction des déficits de la balance courante. Mais l'inflation a davantage diminué en moyenne dans les pays participant à un programme que dans les autres pays pauvres comparables. L'exode des capitaux a été inversé après quelques années. L'indicateur le plus net est la diminution significative de l'endettement, due toutefois aux initiatives d'allégement de la dette PPTE⁹ et IADM.¹⁰

A la différence des pays industrialisés ou émergents, les pays pauvres ayant participé à un programme n'avaient pas subi de détérioration brutale de leurs indicateurs macro-économiques. Cela tient à la finalité de nombreux programmes du fonds fiduciaire RPC, qui ne servent pas en priorité à surmonter une crise. ¹¹ Ils prévoient en règle générale un engagement à long terme, afin de corriger d'importants problèmes de balance des paiements et de stimuler la croissance et le développement. Cet accent sur le long terme est un acquis des analyses antérieures, montrant qu'un engagement durable du FMI dans les pays pauvres contribuait fortement à améliorer la performance économique et à réduire la pauvreté ¹² (voir fig. 3 dans l'encadré 4).

Encadré 4: Avec ou sans programme? Résultats d'une étude consacrée aux pays pauvres

Une autre étude interne du FMI¹⁾ porte sur 83 programmes menés dans 54 pays pauvres²⁾ ayant bénéficié de prêts du Fonds fiduciaire du FMI (FFRPC). Là encore, ces pays ont été comparés durant les années 2002 à 2011 à des pays similaires n'ayant participé à aucun programme (représentés par des lignes pointillées). Il s'avère qu'un très grand nombre de pays pauvres ont fait appel aux programmes du FMI, ce qui restreint le nombre de pays dans le groupe de contrôle. D'où la nécessité de faire preuve de prudence dans les comparaisons avec/sans programme.

⁹ L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTE), lancée en 1996 par le FMI et la Banque mondiale et financée tant par des créanciers bilatéraux que par des institutions multilatérales, a aidé 36 pays pauvres à obtenir un allégement substantiel de leur charge d'endettement. Pour en bénéficier, les pays devaient être confrontés à une charge d'endettement ingérable et avoir progressé dans la mise en œuvre de réformes adéquates ainsi que de stratégies pour le développement et pour la réduction de la pauvreté.

L'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) a été lancée en 2005 par trois grandes institutions multilatérales (FMI, Banque mondiale, Fonds africain de développement), qui se sont engagées à effacer leurs créances à l'égard des pays pauvres présentant un bon bilan au niveau de leurs politiques. Il s'agit d'une nouvelle étape pour aider ces pays à réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement.

Divers pays font appel à l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE), en place depuis 2005. Cet instrument se caractérise par l'absence de prêt. Le FMI y joue un rôle de conseil dans la définition des réformes. Bien souvent, le label de qualité ainsi conféré aide les pays à organiser leurs réformes et inspire confiance.

¹² IMF (2009). The Fund's Facilities and Financing Framework for Low-Income Countries – Supplementary Information.

Fig. 2: Evolutions macroéconomiques avec ou sans programme, 3 pays pauvres, 2002-2011 Croissance du PIB réel (axe de gauche, en %) Solde des finances publiques (axe de gauche, et inflation (axe de droite, en % du PIB) en % du PIB) et endettement public (axe de droite, en % du PIB) 10 120 9 6.5 -0.5 100 Inflation, pays hors progr 8 6 Endettement public, pays hors progr Inflation, pays avec progr 7 80 5.5 6 PIB, pays avec progr Endettement public, pays avec prog 5 -15 5 60 4 4.5 Solde des finances publ., pays avec prog -2 40 PIB, pays hors progr 3 4 2 -2.5 20 olde des finances publ., pays hors progr 35 1 0 3 -3 0

Source: FMI, Perspectives de l'économie mondiale 2011

Croissance annuelle du PIB réel (en %)

t+3

Fig. 3: Effets d'un engagement durable du FMI⁴⁾ sur la croissance et la réduction de la pauvreté, 1986-2010

t-2

Evolution de l'écart de pauvreté (en %)

Moyenne sur une période de dix ans Evolution movenne sur dix ans 75^e percentile 75e percentile 2 6 75^e percentile 0 5 -4médiane 4 3 médiane -6 75e percentile 2 25^e percentile médiane -8 ¹médiane -10 -12 25e percentile -1 -14 -2 -16 25e percentile 25e percentile -18 Absence d'engagement Absence d'engagement Engagement à Engagement à à long terme long terme à long terme long terme

Source: FMI

t-2

¹⁾ IMF (2012). Background Paper 3: Outcomes of Fund-Supported Programs, 2011 Review of Conditionality.

²⁾ Liste des 54 pays analysés: Afghanistan, Albanie, Arménie, Bangladesh, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo (Brazzaville), Congo (Kinshasa), Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Ethiopie, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Salomon, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Libéria, Malawi, Maldives, Mali, Mauritanie, Moldavie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Niger, Pakistan, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sri Lanka, Tadjikistan, Tanzanie, Togo, Tchad, Ouganda, Vietnam, Yémen et Zambie.

³⁾ La ligne continue indique les pays participant à un programme, la ligne pointillée les autres pays.

⁴⁾ Un engagement considéré comme long terme est un engagement du FMI (programme ou consultations intensives sans aide financière) d'une durée supérieure à cinq ans. Pour apparaître dans les calculs, un pays doit avoir fait appel à l'aide du FMI pendant au moins six mois durant l'année de référence.

Bien que les paramètres économiques des pays pauvres n'aient pas connu d'amélioration spectaculaire, leur évolution plutôt stable doit être qualifiée de positive. Malgré la difficulté d'analyser la situation inverse (absence de programme), les récents développements indiquent que les programmes du FMI ont rendu les pays pauvres plus résistants aux crises.

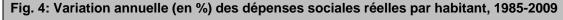
Indicateurs sociaux

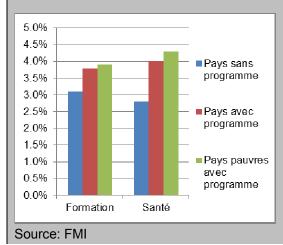
Il est primordial, pour les pays pauvres notamment, de réduire la pauvreté et de maintenir les dépenses sociales destinées aux couches défavorisées. L'encadré 5 montre le lien positif entre les programmes du FMI et les dépenses sociales, ainsi que leur effet sur les indicateurs sociaux. La hausse des dépenses sociales est particulièrement marquée dans les pays pauvres (voir fig. 4). Ce constat peut notamment s'expliquer par l'effet catalyseur d'un programme du FMI sur le financement provenant d'autres donateurs. En outre les pays pauvres ont bénéficié, après le tournant du siècle, des initiatives d'allégement de la dette PPTE et IADM, qui leur ont conféré une plus grande marge de manœuvre pour encourager la croissance et réduire la pauvreté.

Il existe une relation complexe entre la hausse des dépenses sociales, d'une part, et les progrès sociaux ainsi que la réduction de la pauvreté visée, d'autre part. Diverses études montrent toutefois que les programmes du FMI ont des résultats positifs sur les indicateurs sociaux (voir fig. 5 de l'encadré 5). Ces études indiquent que la présence du FMI amène à mieux cibler les dépenses sur les couches sociales pauvres ou vulnérables.

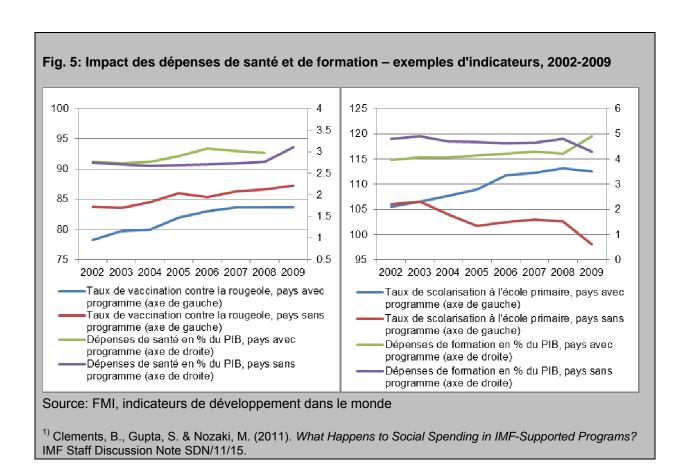
Encadré 5: Lien entre les programmes du FMI et les indicateurs sociaux

Il ressort de l'étude la plus récente et la plus complète parue sur le lien entre les programmes du FMI et les dépenses sociales ¹⁾ qu'entre 1985 et 2009, les dépenses sociales ont davantage progressé dans les pays participant à un programme du FMI que dans les autres. En moyenne, ces pays ont augmenté leurs dépenses de formation et de santé de 0,8 voire 1 % du PIB sur une période de cinq ans. Les dépenses sociales par habitant ont connu une évolution similaire. Dans bien des cas, l'argent provenant des programmes du FMI a accru la marge budgétaire, ce qui a permis de mieux protéger les dépenses sociales.





¹³ Pour une bonne synthèse, voir IMF (2012). *Background Paper 3: Outcomes of Fund-Supported Programs*, 2011 Review of Conditionality.



Efficacité des nouvelles réformes

Le FMI a déjà fructueusement adapté ses pratiques de prêt, comme le montre une comparaison entre ses programmes postérieurs à la crise financière et d'autres plus anciens. La diminution du nombre de critères de prêt, dans le cadre de la réforme de la conditionnalité, est particulièrement prononcée (voir fig. 6 de l'encadré 6). On voit aussi très clairement un assouplissement du crédit – les pays pouvant obtenir de bonne heure des moyens financiers – et un allégement des mesures de consolidation budgétaire. Comme la crise financière est susceptible de sérieusement affecter la croissance et l'emploi, le FMI a en effet toléré dans ce contexte des déficits budgétaires plus élevés (voir fig. 7 de l'encadré 6). Cette politique de prêt plus flexible semble avoir contribué, dans la plupart des cas, à un rapide retour à la croissance. L'évolution du taux d'endettement des pays participant à un programme s'avère toutefois mitigée. Si la plupart ont su stabiliser leur endettement, la situation budgétaire reste tendue, dans la zone euro en particulier.

Encadré 6: Premières constatations sur la refonte des derniers programmes du FMI

Fig. 6: Evolution du nombre de critères de prêt par programme

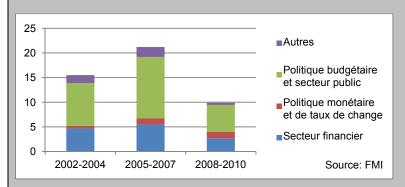
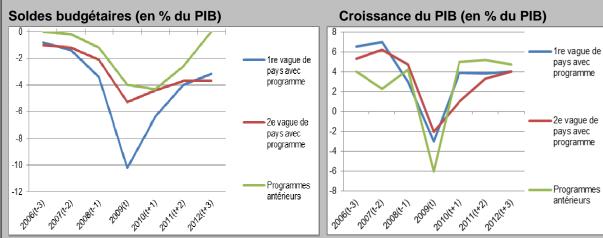


Fig. 7: Comparaison des soldes budgétaires et du taux de croissance du PIB, établie entre les programmes antérieurs et récents¹⁾ réalisés dans les pays développés ou émergents



Source: FMI.

Font partie de la seconde vague (mi-2009 – 2011): Angola, Antigua et Barbuda, République dominicaine, Grèce, Honduras, Irak, Irlande, Jamaïque, Kosovo, Maldives, Macédoine et Moldavie.

Exemples tirés de pays

Les pages qui suivent exposent les cas de l'Argentine (encadré 7) et de l'Islande (encadré 8). L'exemple argentin ne permet pas seulement de tirer des leçons de l'engagement du FMI. Il montre aussi comment le pays s'en sort depuis qu'il s'est délibérément affranchi de la tutelle du FMI.

Encadré 7: Argentine

Collaboration avec le FMI

Le FMI a régulièrement soutenu l'Argentine dans le cadre de plusieurs programmes. De 1991 à 2001, il s'agissait essentiellement de mettre en place le nouveau modèle de politique monétaire. L'engagement du FMI n'a hélas pas permis d'éviter la crise qui a entraîné, au début de janvier 2002,

¹⁾ Font partie de la première vague (2008 – mi-2009) de pays ayant recouru à l'aide du FMI: Arménie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Costa Rica, El Salvador, Géorgie, Guatemala, Hongrie, Islande, Lettonie, Mongolie, Pakistan, Roumanie, Serbie, Seychelles, Sri Lanka et Ukraine.

l'abandon du lien fixe entre le peso argentin et le dollar américain et a mené à la banqueroute. Un rapport du Bureau indépendant d'évaluation du FMI daté de 2004 montre dans quelle mesure le FMI a contribué à exacerber la crise.

Le FMI a remis en cause trop tard l'arrimage du peso argentin au dollar américain. Le taux de change fixe introduit en 1992 avait d'abord été très fructueux pour régler les problèmes d'inflation du pays. Or après 1998, il a toujours plus freiné la performance économique, sous l'effet de la constante appréciation du dollar, et fini par provoquer une déflation.

Le FMI a trop longtemps soutenu l'Argentine, malgré son manque manifeste de discipline budgétaire. Du fait de l'arrimage du peso au dollar, le FMI était pleinement conscient de l'importance des décisions de politique budgétaire de l'Argentine. Il a néanmoins toléré depuis 1994 le non-respect chronique des objectifs convenus en matière de déficit. Des dettes extérieures, contractées en devises étrangères, ont longtemps servi à pallier le manque de discipline budgétaire et à financer des dépenses à visée politique. Or l'appréciation du dollar a progressivement réduit la capacité d'action du pays sur le terrain de la politique économique. Entre 2000 et la fin de 2001, le FMI a accru à plusieurs reprises son engagement financier, mais sans exiger de l'Argentine un changement assez radical de cap politique.

Des développements apparus au niveau mondial, comme la crise asiatique et russe et la dévaluation monétaire opérée par le Brésil voisin, ont exacerbé encore les problèmes de l'économie argentine. La perte massive de crédibilité de l'arrimage au dollar a provoqué un exode de capitaux à l'étranger. Les coûts de refinancement ont explosé. Dès mars 2001, les autorités argentines se sont montrées peu coopératives avec le FMI et ont toujours plus privilégié des mesures discutables. A l'instar de mesures protectionnistes (industrialisation par substitution aux importations, restrictions administratives aux importations, droits d'importation et d'exportation, baisses d'impôts au profit de certains secteurs, etc.). Quand il s'est avéré que l'Argentine n'entreprendrait aucune réforme pour respecter les objectifs budgétaires convenus, le FMI a suspendu en décembre 2001 son programme de crédit extraordinaire portant sur plus de 22 milliards de dollars. L'arrimage au dollar a été abandonné peu après.

Affranchissement du FMI

L'Argentine a décidé à fin 2005 de rembourser tous ses engagements restants face au FMI, soit près de 10 milliards de dollars. Elle refuse par ailleurs depuis 2006 de se soumettre aux examens annuels par pays du FMI.

Lors du dernier examen remontant à 2006, un rapide rebond économique s'annonçait en Argentine. Les conditions commerciales alors favorables y avaient contribué, avec à la clé une baisse du chômage et une résorption de la pauvreté. Un environnement économique plutôt favorable a d'abord aidé l'Argentine à s'en sortir sans le FMI. Mais elle a été confrontée à des tensions inflationnistes croissantes. Les autorités n'ont pas pour autant voulu de la politique monétaire et fiscale restrictive recommandée par le FMI. A la place, elles ont combattu l'inflation en taxant les exportations et en subventionnant les prix de l'énergie.

L'absence de volonté de mener des réformes désagréables a rendu l'Argentine particulièrement vulnérable aux effets de la crise financière mondiale. Les données économiques fiables sont rares depuis 2006. Mais la crise financière semble avoir malmené le pays. Tant l'hémorragie de capitaux qu'une évolution défavorable des prix à l'exportation et à l'importation ont nui à l'économie et attisé l'inflation. Pour éviter toute perte de croissance, les autorités ont pris entre 2007 et 2011 des mesures monétaires et budgétaires expansives. Des restrictions de change ont été

introduites depuis 2011 afin de prévenir les sorties de capitaux, sans parvenir toutefois à empêcher une forte dépréciation du peso. Les réserves de devises ont enregistré une nette diminution.

De sérieux doutes ont été émis dès 2006 quant à la fiabilité des statistiques économiques officielles publiées par l'Argentine. Selon les données officielles de l'Institut national des statistiques, le PIB réel aurait progressé de 8,4 % entre 2007 et 2011, et la crise financière aurait peu affecté l'Argentine. Des estimations officieuses indiquent toutefois une croissance réelle de 4,3 % durant la même période. L'écart entre les données officielles de l'inflation et les estimations privées s'avère particulièrement problématique. Alors que l'inflation annuelle moyenne entre 2007 et 2011 atteignait officiellement 8,8 % par an, des analyses indépendantes la chiffrent à 21 %. En raison de ces incohérences, le Conseil d'administration du FMI s'est vu contraint en février 2013 d'adopter une déclaration de censure envers l'Argentine. Malgré des avertissements explicites, le pays ne s'est pas acquitté de son devoir d'information pendant des années. L'Argentine doit réviser de fond en comble ses statistiques et publier des données corrigées sur l'inflation et la croissance, au risque de perdre tout accès aux ressources du FMI. Les nouveaux chiffres de l'inflation, publiés pour la première fois en février 2014, montrent que l'inflation s'est montée à 3,7 % pour le seul mois de janvier 2014, ce qui suggère un taux d'inflation annuel considérablement élevé.

Encadré 8: Islande

La crise financière mondiale a malmené en Islande le secteur bancaire surdimensionné et peu réglementé. En 2008, la couronne islandaise a perdu 50 % de sa valeur face à l'euro, les prix des actifs se sont effondrés, l'inflation a dépassé 18 % et le PIB s'est replié de 6,8 % en un an. La recapitalisation du secteur bancaire, d'une taille au moins dix fois supérieure à l'économie nationale, a fait exploser le taux d'endettement de 30 % en 2007 à 102 % en 2011. L'Islande a toutefois décidé de combattre résolument la crise. Le FMI l'a soutenue dans ses réformes entre 2008 et 2011 par un accord de confirmation portant sur 2,1 milliards de dollars. Les autres pays nordiques lui ont également apporté une aide financière, à hauteur de 3 milliards de dollars.

Les autorités islandaises se sont montrées déterminées à réaliser les réformes convenues avec le FMI. Grâce à un plan pluriannuel de consolidation budgétaire, l'Islande est parvenue à amorcer la réduction de sa dette publique. Des mesures ciblées ont protégé les groupes de population vulnérables. La restructuration de la dette des ménages et des entreprises a également été menée très vite, pour ouvrir la voie à une réduction de l'endettement privé et à une normalisation du crédit intérieur. Le secteur bancaire a été soumis à une régulation plus sévère. Par ailleurs, la mise en place de contrôles sévères des mouvements de capitaux a contribué à casser la spirale de la dévaluation et de l'inflation. Ces réformes ont permis à la croissance de redevenir positive depuis 2011, au chômage de refluer de 8,1 % en 2010 à 4,4 % en 2013, et au taux d'inflation de retomber de 12,4 % en 2008 à 3,9 % en 2013. L'Islande est revenue dès 2011 sur le marché international des capitaux.

Le FMI continue à suivre de très près l'évolution de l'économie islandaise, dans le cadre de son monitoring post-programme et à l'occasion de ses examens réguliers par pays. Comme l'Islande est encore très endettée, il importe de maintenir les orientations budgétaires actuelles pour garantir l'équilibre entre les économies et l'encouragement de la croissance. Le lourd endettement des ménages, qui avoisine 109 % du PIB, est lui aussi un facteur de risque. Mais compte tenu de la gravité de la crise, les efforts de réforme menés jusqu'ici par l'Islande peuvent être qualifiés de succès. Et comme les mesures d'économies ont épargné les systèmes de prévoyance sociale, le pays est parvenu en bonne partie à éviter un creusement des inégalités sociales. Alors même qu'il s'était

jusque-là montré plus critique sur les contrôles des mouvements de capitaux,¹⁾ le FMI a approuvé cette mesure, en raison du potentiel élevé de déstabilisation qu'auraient eu des retraits massifs de capitaux. Il recommande pourtant la levée progressive des contrôles des mouvements de capitaux, car ceux-ci peuvent engendrer à moyen terme des distorsions défavorables à la croissance. Selon le FMI, les incertitudes concernant le calendrier de la levée des contrôles portent atteinte à la confiance des marchés et des investisseurs.

¹⁾ Le FMI a précisé pour la dernière fois sa position sur les flux de capitaux en décembre 2012 (voir IMF [2012]. *The Liberalization and Management of Capital Flows: An Institutional View*). Le FMI y tient notamment compte de l'effet potentiellement déstabilisateur des flux de capitaux, en tolérant explicitement dans certaines conditions des contrôles des mouvements de capitaux. Il maintient néanmoins sa recommandation aux Etats membres de veiller autant que possible à libéraliser leurs flux de capitaux. Cette libéralisation devra toutefois être planifiée et échelonnée, pour que ses avantages dépassent les coûts occasionnés.

4.2.3 Evaluation

Il ressort de ces études ou exemples concrets que les programmes de prêt du FMI ont contribué, dans bien des pays industrialisés ou en développement, à combattre les effets négatifs de la crise financière. Les risques de contagion planétaire ont été réduits, ce qui a permis aux pays pauvres notamment de ressortir plus ou moins indemnes de la crise financière. Cette institution a ainsi exercé un *rôle stabilisateur au profit de l'économie mondiale et du secteur financier*, comme le prévoit son mandat.

Dans l'ensemble, la communauté internationale attribue aux prêts accordés par le FMI une réelle valeur ajoutée. Ses activités en la matière ne se limitent pas à l'octroi d'une aide financière. Ainsi, son rôle consultatif pour la conception des programmes aide les pays à réaliser des réformes aussi efficaces que possible. Le FMI assiste les pays en vue d'un meilleur échelonnement de leurs efforts d'adaptation, de façon à soutenir de façon optimale la reprise économique. Il les fait bénéficier de sa vaste expérience et des leçons tirées de ses activités de surveillance ainsi que d'assistance technique. La participation du FMI à la formulation des réformes a un effet catalyseur dans de nombreux cas, quand elle n'est pas indispensable pour que d'autres donateurs s'engagent. Le rétablissement de la confiance des donateurs officiels ou privés suppose souvent qu'un pays ait convenu avec le FMI les réformes nécessaires et obtenu de lui une première promesse d'aide financière.

Des premières analyses consacrées à la conception des récents programmes révèlent que les prêts du FMI ont su tirer parti des dernières constatations et s'adapter aux exigences des Etats membres. La volonté d'apprendre du FMI se voit notamment à sa plus grande souplesse dans l'octroi des crédits — par ex. les lignes de crédit préventives et la mise à disposition rapide de prêts aux montants plus élevés. Le FMI a en outre mieux hiérarchisé et simplifié ses conditions de prêt, comme le montrent des premières études.

En principe, la Suisse approuve la plupart des adaptations des instruments de prêt du FMI. Mais les programmes réalisés dans la zone euro notamment montrent que la confiance des marchés peut être regagnée seulement par une mise en œuvre rapide et crédible des réformes nécessaires. Le succès ou l'échec d'un programme du FMI dépendent largement, à chaque fois, de la volonté de réforme des autorités. D'où l'importance que les Etats membres n'utilisent pas improprement la souplesse accordée par les instruments de prêt du FMI pour différer les adaptations nécessaires. La conditionnalité doit dès lors rester stricte et

détaillée, dans les programmes comportant de réels risques. C'est même l'unique manière de revenir à une situation viable.

La Suisse juge que les lignes de crédit dédiées à la prévention des crises sont problématiques à plusieurs égards. Avant tout, elles mobilisent une partie excessive des ressources du FMI. Alors même que seuls cinq Etats membres en ont profité jusqu'ici, elles constituent plus de la moitié du volume des crédits accordés depuis 2009. De même, la marge de manœuvre au niveau des critères de qualification est excessive à ses yeux. La Suisse a signalé la nécessité de prévoir des critères de sortie précis pour les lignes de crédit préventives. De tels instruments d'assurance risquent par ailleurs d'entraîner des distorsions sur les marchés. Enfin, il faut utiliser les ressources du FMI le plus efficacement possible et en adéquation avec les besoins, et donc les mobiliser prioritairement en cas de crise. Or les lignes de crédit préventives vont à des pays confrontés à des défis moins graves.

La Suisse évalue positivement le lien constaté entre les programmes du FMI et les indicateurs sociaux. Les études présentées montrent que même si les programmes exigent dans bien des cas des mesures de consolidation budgétaire, ils n'ont souvent pas d'impact négatif sur les dépenses sociales. En moyenne, les pays participant à un programme ont été en mesure d'augmenter leurs dépenses sociales et d'améliorer leurs indicateurs sociaux. Ceci s'applique particulièrement aux pays pauvres. Autrement dit, le FMI a su contribuer à prévenir une croissance déséquilibrée et à *lutter contre la pauvreté*. Les bons résultats atteints dans les pays pauvres tiennent en partie aux initiatives de désendettement lancées au tournant du siècle. La diminution du service de la dette a favorisé la croissance des dépenses sociales destinées à combattre la pauvreté. L'exemple de l'Islande montre que même de vastes programmes de crise sont compatibles avec le maintien du système de sécurité sociale.

L'exemple islandais rappelle encore que les pays malmenés par une crise financière restent fréquemment confrontés à de lourdes dettes, même après la fin du programme du FMI. L'expérience montrera si l'équilibre a été trouvé entre un assainissement budgétaire qui n'étouffe pas la croissance et le creusement de la dette. De l'avis de la Suisse, il est nécessaire de corriger au plus vite les dérapages budgétaires et de poursuivre les efforts de consolidation, même une fois le programme terminé. Il importe également de régler plus rapidement et plus efficacement les situations d'endettement insoutenables. La Suisse s'engage donc résolument, au niveau international, pour l'adoption d'un cadre plus explicite en vue de la restructuration de la dette publique. Elle appelle par ailleurs de ses vœux un plafonnement strict des prêts du FMI.

4.3 Assistance technique et formation

4.3.1 Evolution

Les activités d'assistance technique et de formation du FMI ont récemment évolué, d'une part, vers une régionalisation du développement des capacités. Plusieurs centres régionaux d'assistance technique (CRAT) ont ainsi vu le jour. D'autre part, le FMI mise sur ses compétences-clés pour bien cibler l'aide proposée. Des fonds fiduciaires spécialisés (FFS) ont ainsi été créés. Le FMI a défini les domaines prioritaires suivants pour l'orientation future du développement des capacités.

Régionalisation

Depuis le milieu des années 1990, le FMI mise toujours plus sur la création de centres régionaux pour l'octroi de son assistance technique. Le FMI s'est sensiblement rapproché des bénéficiaires de son assistance technique grâce à ses huit centres régionaux situés en Afrique, en Amérique centrale, aux Caraïbes, dans le Pacifique et au Moyen-Orient. Les conseillers résidents employés dans ces centres, qui connaissent souvent mieux les défis des Etats membres des régions concernées, sont en mesure de régler les problèmes suffisamment tôt et généralement à moindre coût. En outre, la proximité géographique est propice aux contacts personnels ainsi qu'à la confiance. Il s'agit d'un précieux gage d'efficacité de l'assistance technique. Et s'ils ont besoin de connaissances plus pointues, les centres régionaux ont la possibilité de les demander au FMI à Washington.

Les centres combinent l'analyse des aspects problématiques ainsi que l'assistance technique avec la mise en place de formations. Concrètement, il est possible de participer soit à des formations sur mesure organisées de manière autonome au niveau régional, soit aux formations standardisées de l'Institut pour le développement des capacités du FMI (ICD). Cette formule renforce à long terme les capacités et contribue à éliminer durablement les difficultés récurrentes.

La Suisse soutient actuellement, à hauteur de 10 millions de dollars, quatre centres régionaux du FMI en Afrique.¹⁴ La coopération avec les centres d'Afrique orientale et d'Afrique de l'Ouest francophone a débuté lors de la création desdits centres en 2002. Le centre d'Afrique australe a suivi en 2011, et celui d'Afrique de l'Ouest anglophone en 2014.

Fonds fiduciaires spécialisés

Les fonds fiduciaires spécialisés (FFS) sont apparus en 2009 et complètent l'assistance technique du FMI, en apportant une aide spécialisée dans différents domaines. D'où la possibilité de traiter plus à fond les problèmes complexes. La diffusion des bonnes pratiques vise ici à soutenir les stratégies de développement durable des pays bénéficiaires. Les FFS sont financés bilatéralement par plusieurs Etats membres du FMI. Les donateurs ont leur mot à dire sur les modalités de l'aide, car ils font partie des comités de pilotage.

Le FFS pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme aide les pays à mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'action financière (GAFI). Quant au FFS pour la politique et l'administration fiscales, il soutient les autorités fiscales des pays à bas ou moyens revenus afin d'accroître leurs recettes. Le FFS pour la gestion des richesses provenant des ressources naturelles aide les pays riches en matière premières à améliorer leur politique budgétaire, à accroître leur transparence et à adopter d'autres mesures politiques pour tirer le meilleur parti possible de leurs ressources naturelles. La Suisse compte parmi les principaux donateurs de chacun de ces trois fonds.

D'autres FFS et l'affinement d'instruments existants sont prévus, avec le concours de la Suisse (voir fig. 11 en annexe). A l'avenir, un instrument d'évaluation de la performance de l'administration fiscale (Tax Administration Diagnostic Assessment Tool, TADAT) sera accessible à tous les pays et soutiendra notamment les activités du FFS pour la politique et l'administration fiscales (voir encadré 12). En outre, le FMI et la Banque mondiale coopéreront plus étroitement sur le terrain de la gestion de la dette, dans le cadre d'un fonds

¹⁴ La fig. 11 de l'annexe renferme une liste des contributions suisses aux activités d'assistance technique et de formation du FMI. fiduciaire commun pour l'élaboration de stratégies d'endettement viables (Debt Management Facility). Cet instrument permettra de tirer un meilleur parti des forces et compétences-clés des deux institutions, tout en évitant les doubles emplois (voir encadré 10).

Grâce aux FFS, les donateurs sont en mesure de soutenir des domaines clairement définis. Chaque pays peut ainsi choisir des thèmes en accord avec les priorités stratégiques de sa coopération au développement. Une telle souplesse est essentielle car le FMI est tributaire, pour l'assistance technique, des contributions des pays donateurs. Elles avoisinent 40 % du budget total qu'il consacre au développement des capacités. La souplesse est plus grande encore, puisque des sous-comptes bilatéraux permettent aux pays de choisir encore les pays bénéficiaires. La Suisse alloue là encore, sur deux sous-comptes, LoU East et LoU South, des contributions substantielles destinées à l'assistance technique aux pays prioritaires dans sa coopération au développement (voir fig. 11 en annexe). Ces mesures permettent à la Suisse d'apporter une assistance technique spécifique et adaptée aux besoins, en réponse à des enjeux de politique économique.

Domaines prioritaires

Les activités de développement des capacités du FMI se basent sur la demande des Etats membres. Faute de pouvoir satisfaire à toutes les requêtes avec les ressources disponibles, le FMI a désigné quatre domaines prioritaires pour la période 2015-2017. Ce sont: 1) les pays en crise; 2) les pays du printemps arabe et les autres pays fragiles; 3) les pays pauvres et les petits Etats; 4) l'aide dans le secteur financier.

Les pays susmentionnés ont des besoins particulièrement élevés d'assistance technique et de formation. L'institution s'adapte par conséquent au changement de circonstances depuis la crise financière. Cette dernière a encore révélé que le FMI doit être en mesure de fournir rapidement des ressources destinées au renforcement à court terme des capacités. Expérience à l'appui, d'autres bailleurs de fonds ont été plus lents à intervenir.

Les efforts entrepris après la crise financière pour rendre le système financier international plus robuste ont abouti à une augmentation des demandes d'assistance technique dans le secteur financier. Les Etats membres sollicitent davantage l'aide du FMI pour remédier aux faiblesses découvertes lors des programmes d'évaluation du secteur financier (PESF). Le renforcement de la surveillance des marchés financiers et le respect de normes internationales s'avèrent depuis lors prédominants.

4.3.2 Evaluation

L'assistance technique et les activités de formation du FMI renforcent l'expertise des Etats membres dans les principaux domaines de compétence du FMI. Elles leur procurent des conditions plus propices à une croissance équilibrée, à un niveau élevé d'emploi ainsi qu'au commerce international, comme le prévoit le mandat du Fonds. En outre, l'accent mis sur le développement des capacités dans les pays à bas ou moyen revenu contribue à la réduction de la pauvreté. Indirectement, le développement des capacités soutient les efforts destinés à renforcer la stabilité du système financier et monétaire international. Le transfert de connaissances opéré sensibilise les Etats membres aux avantages d'une politique économique solide et contribue à accroître leur capacité de se réformer.

Les synergies existantes avec les activités de surveillance et de prêt du FMI apportent une réelle plus-value à son assistance technique. La connaissance du contexte politique, économique et institutionnel d'un pays, l'évaluation régulière des risques ainsi que les expériences réalisées dans des pays comparables contribuent à la réelle efficacité de l'assistance technique. A contrario, le renforcement des capacités améliore l'efficacité des prêts. Il ressort d'une étude¹⁵ que l'assistance technique du FMI aide à achever fructueusement les programmes du FMI. Autrement dit, les formations ne se bornent pas à transmettre des connaissances et des pratiques ayant fait leurs preuves, mais accroissent encore la bonne volonté des autorités et leur propension aux réformes.

Encadré 9: Evaluation des centres régionaux du FMI

Les évaluations tant internes¹⁾ qu'externes des centres régionaux du FMI (CRAT) attestent de la valeur ajoutée de l'approche régionale. Les CRAT affichent globalement de bons résultats. Leur proximité avec les clients, d'autant plus grande que ceux-ci ont des échanges plus réguliers avec leurs experts, a été très appréciée. Les CRAT ont notamment aidé à définir les priorités de l'assistance technique, ils sont restés très réactifs et flexibles et ont encouragé la responsabilité individuelle des pays partenaires. Les CRAT ont été bien notés quant à la pertinence de l'assistance technique fournie. Leur efficacité et leur efficience ont également été relevées. Les centres régionaux ont été très sollicités par les Etats membres, ce qui a conduit au cours des dernières années le FMI à agrandir les CRAT existants et à en créer de nouveaux.

Les dernières évaluations externes, remontant à 2012/13, des centres d'Afrique orientale et de l'Ouest²⁾ ont également montré que les Etats membres apprécient cette forme d'assistance technique. Selon une enquête auprès des pays bénéficiaires, plus de 85 % des participants estiment que les conseillers résidents connaissent bien le contexte local, et trois sur quatre jugent que l'assistance technique apportée par les conseillers régionaux est plus efficace que celle des experts internationaux. Les évaluations externes ont néanmoins signalé quelques points susceptibles d'être améliorés. Ainsi, les CRAT devraient fixer des stratégies contrôlables, plus durables, peu coûteuses et axées sur les résultats. La mise en œuvre des recommandations déjà émises devrait en outre faire l'objet d'un meilleur suivi. Quant aux procédures opérationnelles des divers CRAT, il faudrait les standardiser et intensifier les échanges de connaissances.

Encadré 10: Coordination de la gestion de la dette

Au cours des 20 dernières années la communauté internationale, Suisse comprise, a effacé la dette de nombreux pays en développement très endettés. Pour éviter que ces Etats ne retournent à des niveaux de dettes publiques insoutenables, le FMI et la Banque mondiale leur apportent une

¹⁾ IMF (2010). Technical Assistance Evaluation Program: Findings of Evaluations and Updated Program.

²⁾ Voir Consulting Base (2013). *IMF East Africa Regional Technical Assistance Center (East AFRITAC): Independent Mid-Term Evaluation Phase III: October 2009 to date*, ou Consulting Base (2013). *IMF Regional Technical Assistance Centers (West AFRITAC): Independent Mid-Term Evaluation Phase III: October 2009 to date*.

¹⁵ Arezki, R., Quintyn, M. & Toscani, F. (2012). Structural Reforms, IMF Programs and Capacity Building: An Empirical Investigation. IMF Working Paper, WP/12/232.

assistance technique dans le domaine de la gestion de la dette. La Suisse soutient cette approche préventive et participe au financement de certains programmes destinés aux pays en développement.

Depuis 2008, la Banque mondiale gère un programme ad hoc destiné aux pays en développement. Ce programme fait appel à un instrument de diagnostic des forces ou faiblesses des institutions publiques préposées à la gestion de la dette, et soutient la mise au point de programmes de réforme ainsi que de stratégies de la dette durables.

En 2012, le FMI a décidé de davantage s'impliquer à son tour sur ces questions, et annoncé qu'il se doterait d'un instrument ad hoc. Il possède en effet une expertise exceptionnelle de la gestion de la dette, et il est ainsi parfaitement qualifié pour contribuer à l'améliorer et à la rendre plus durable. Cet instrument aurait toutefois fait ponctuellement double emploi avec les activités existantes de la Banque mondiale.

Suite notamment à l'intervention de la Suisse et d'autres donateurs, le FMI et la Banque mondiale se sont entendus en 2013 pour proposer ensemble leurs services dans le cadre du programme en place de la Banque mondiale. En plus de combiner de manière idéale les compétences de base des deux institutions, cette solution réduit les coûts de transaction des pays en développement intéressés. Ils ont désormais accès à une vaste offre modulaire d'assistance technique couvrant toutes les facettes de la gestion de la dette, où certains modules sont proposés par le FMI, d'autres par la Banque mondiale et quelques-uns par ces deux institutions ensemble.

Afin d'assurer un ancrage durable des connaissances dans ces pays ou régions, le programme coordonne également les activités avec les conseillers régionaux. Ceux-ci participent au programme soutenu par la Banque mondiale et le FMI, et se chargent de certaines activités en leur nom. Autrement dit, un guichet unique garantit aux pays en développement des conseils de grande qualité dans le domaine important de la gestion de la dette.

Encadré 11: Gestion axée sur les résultats, principe de base de l'assistance technique

La coopération au développement est actuellement soumise à une approche de gestion centrée sur les résultats. Un tel système concilie la planification stratégique et la gestion opérationnelle de projets et programmes. Il fournit ainsi une base pour la reddition des comptes et rend possibles des processus d'apprentissage. C'est même l'unique manière de garantir qu'une intervention ait l'effet souhaité et qu'elle soit durable.

Comme le rôle de l'assistance technique s'est renforcé au cours des dernières années, le FMI recourt davantage aux systèmes de gestion axés sur les résultats. Leur mise au point demande du temps, car le passage à une gestion centrée sur les résultats suppose également un changement de culture. Le FMI dispose toutefois, avec l'Institut pour le développement des capacités (ICD), d'un centre de compétences interne apte à soutenir et conseiller ses propres services et les centres régionaux au sujet de l'orientation sur les résultats dans le domaine de l'assistance technique.

La Suisse complète le travail de cet institut, en veillant le cas échéant à ce que la gestion soit orientée sur les résultats. Contributeur majeur dans le domaine de l'assistance technique du FMI, elle a tout intérêt à ce que les systèmes de gestion axés sur les résultats soient dûment appliqués. Ce qui permet d'améliorer le reporting à l'égard de la Suisse et contribue à accroître l'efficacité de l'assistance technique.

La Suisse tient aussi à fournir des contributions techniques pour améliorer les systèmes de gestion axés sur les résultats. Elle a par exemple procédé, en août 2013, à une analyse approfondie des systèmes de gestion en place dans le FFS pour la gestion des richesses provenant des ressources naturelles et soumis aux services du FMI des propositions visant à renforcer les systèmes de gestion en place. Le FMI leur a réservé un bon accueil, et leur mise en œuvre a été discutée en mars 2014, lors d'une réunion du FMI et des donateurs de ce fonds fiduciaire.

Encadré 12: Conception d'un instrument de diagnostic pour évaluer les régimes fiscaux

En réponse à la crise financière et économique internationale, les institutions financières internationales ont redoublé d'efforts pour améliorer, dans les pays en développement, la gestion de la dette ainsi que l'administration fiscale. Le FMI et la Banque mondiale ont notamment commencé à développer des instruments de diagnostic pour évaluer les régimes fiscaux. Ils visent à aider les Etats à optimiser leur administration fiscale et à mieux surmonter les crises financières et économiques. Le suivi de près de la Suisse et ses interventions rapides ont permis d'éviter les redondances et d'améliorer la collaboration entre les institutions financières internationales. Grâce à l'initiative de la Suisse, le FMI et la Banque mondiale ont présenté à la mi-février 2014 un instrument commun de diagnostic servant à évaluer les régimes fiscaux au niveau mondial, sous le nom de TADAT.

Depuis 2011, un groupe de donateurs bilatéraux ¹⁾ s'est associé au FMI, à la Banque mondiale et aux associations régionales d'administrations fiscales pour développer ensemble un instrument de diagnostic des forces ou faiblesses des administrations fiscales nationales. TADAT (Tax Administration Diagnostic and Assessment Tool) a été mis au point pour mesurer de manière objective et standardisée la performance des administrations fiscales. Dans le but de faciliter les réformes et la conception de l'assistance technique.

Contrairement à d'autres instruments de diagnostic, TADAT est un bien public. Il n'appartient pas à une organisation donnée, et les collectivités publiques peuvent s'en servir librement afin de déterminer leurs besoins de réforme les plus urgents en matière fiscale. TADAT permet une meilleure coordination entre les organisations de développement, en constituant une base commune de dialogue entre les protagonistes à propos des grandes lignes des réformes, des priorités et des étapes. TADAT permet encore de renforcer l'assistance technique, d'identifier plus précisément les lacunes et donc de mieux fixer les objectifs, de façon à rendre les interventions plus efficaces et surtout plus efficientes.

1) Commission européenne, Allemagne, Royaume-Uni, Japon, Pays-Bas, Norvège et Suisse

Les activités du FMI consacrées au développement des capacités satisfont à des exigences élevées en matière de qualité et d'efficacité. En particulier, les coopérations avec la Banque mondiale (voir encadré 10) aident désormais à mieux gérer les redondances. Les principes de la gestion axée sur les résultats sont actuellement étendus à toutes les activités d'assistance technique et de formation du FMI, par souci d'efficacité (voir encadré 11). Enfin, outre les audits internes réguliers, l'assistance technique fait l'objet d'évaluations indépendantes, portant par exemple sur les centres régionaux (voir encadré 9) ou les FFS. Le FMI est ainsi soumis à une surveillance stricte et régulière, et s'efforce d'améliorer constamment sa manière de travailler.

Le FMI peut en outre avoir un effet de levier sur d'autres apports financiers destinés à l'assistance technique. D'une part, comme conseiller digne de confiance menant des missions et négociant les programmes sur place, il parvient à briser la glace et à attirer d'autres donateurs. En effet, beaucoup de donateurs prennent leur décision d'aide en fonction de leur évaluation du risque lié à un engagement. Or les prêts du FMI ainsi que sa participation à l'aménagement des réformes créent le climat de sécurité nécessaire. D'autre part, le FMI peut avoir un puissant effet de levier, quand il s'agit de rallier à certaines initiatives relevant de l'assistance technique d'autres pays donateurs ou des organisations donatrices. Il est particulièrement intéressant pour les petits pays, comme la Suisse, de participer aux instruments d'assistance technique du FMI, car même de petits montants produisent de l'effet et le risque de redondance est faible. De nombreux pays, 16 de même que les principales banques de développement multilatérales ou organisations internationales, ¹⁷ soutiennent entre-temps financièrement l'assistance technique du FMI. Ces contributions externes, qui ont augmenté avec la régionalisation de l'assistance technique et sa spécialisation, représentent désormais quatre cinquièmes des moyens financiers alloués sur place par le FMI.

Le rôle des donateurs externes soulève par ailleurs d'importantes questions de gouvernance. Le défi ici, pour le Conseil d'administration du FMI, consiste à faire dûment respecter les priorités stratégiques du FMI, tout en tenant compte des intérêts des pays donateurs. Un renforcement des obligations de reddition de comptes et de transparence ainsi qu'un plafonnement de la participation des bailleurs de fonds externes pourraient l'aider à mieux contrôler l'assistance technique fournie.

Tant les transformations en cours que l'ampleur de l'engagement du FMI en matière de développement des capacités correspondent aux objectifs visés, selon la Suisse qui fait par conséquent partie des principaux pays donateurs. Ses contributions lui confèrent d'ailleurs un précieux droit de regard, dans les comités de pilotage notamment. La Suisse s'est ainsi engagée activement pour que les principes de gestion axée sur les résultats s'appliquent à toutes les activités d'assistance technique et de formation du FMI. Elle a approuvé au Conseil d'administration une hiérarchisation des activités par degré de priorité. La Suisse plaide en outre pour un renforcement de la gouvernance, avec une étroite surveillance et une évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations sur le développement des capacités. Il s'agira en particulier de mieux y intégrer le Conseil d'administration. Par ailleurs, la Suisse souhaiterait que ni les programmes d'évaluation du secteur financier (PESF), ni les travaux du FMI destinés aux G-20 ne soient comptabilisés dans l'assistance technique, car ils ne contribuent que partiellement au renforcement des capacités. Enfin, l'accent mis par les PESF sur les Etats membres ayant une importance systémique expose le FMI au risque de négliger les pays dont la place financière est moins développée.

_

¹⁶ Principaux bailleurs de fonds: Allemagne, Arabie saoudite, Australie, Belgique, Brésil, Canada, Chine, Corée, Danemark, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Koweït, Luxembourg, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Oman, Pays-Bas, Qatar, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

¹⁷ Banque africaine de développement, Banque asiatique de développement, Banque centraméricaine d'intégration économique, Banque de développement des Caraïbes, Banque européenne d'investissement, Banque interaméricaine de développement, Banque islamique de développement et Union européenne.

5 Bilan

Le rapport montre comment le FMI s'efforce d'atteindre les objectifs inscrits dans son mandat par ses activités de surveillance, de prêt et de développement des capacités. Le rapport se réfère à cet effet à diverses études tant internes qu'externes, ainsi qu'à des exemples de pays. Il a notamment comparé l'évolution des indicateurs économiques et sociaux de pays ayant participé ou non à un programme. Même s'il est difficile de se prononcer de manière définitive sur l'effet concret des programmes du FMI, les études réalisées indiquent qu'un engagement du FMI a globalement des retombées positives.

En tant qu'institution solidement implantée dans le monde entier, le FMI permet une coopération inclusive avec les pays concernés sur toutes les grandes questions financières ou monétaires internationales et contribue ainsi à la stabilité du système économique et financier international. On notera ici que la lutte contre la pauvreté ainsi que les questions sociales ne relèvent pas au premier chef de la compétence du FMI. Celui-ci tient néanmoins compte de ces aspects – dans la mesure du possible en coopération avec des organisations de développement comme la Banque mondiale – lors de la conception de ses programmes ainsi que dans sa surveillance.

Comme conseiller des pays membres, le FMI contribue de manière significative au renforcement des institutions locales en charge de la politique économique. Il joue dans certains pays un rôle de brise-glace. En effet, l'engagement du FMI est souvent une condition sine qua non pour que d'autres bailleurs de fonds s'engagent dans les pays particulièrement vulnérables. Par ailleurs, les activités de surveillance, l'octroi de prêts et le développement des capacités permettent au FMI d'acquérir dans de nombreux pays d'importantes expériences, dont d'autres pays membres bénéficieront plus tard. Cette complémentarité entre la surveillance, les prêts et l'assistance technique constitue un précieux atout, qui distingue le FMI d'autres organisations internationales.

La structure de gouvernance du FMI garantit un degré relativement élevé de transparence et de reddition de comptes. En outre le FMI est en mesure d'offrir, grâce à ses nombreux membres, une perspective équilibrée et représentative. Ces derniers temps, de nouvelles alternatives aux prêts du FMI ont bien vu le jour, comme par exemple des mécanismes de financement régionaux ou de nouveaux bailleurs de fonds bilatéraux. Néanmoins, des intérêts politico-stratégiques peuvent être à l'origine de ces aides financières. Dans bien des cas, aucun appel à introduire des réformes nécessaires et appropriées, qui seraient pourtant centrales pour assurer une croissance durable et équilibrée, n'est formulé.

Même si le FMI a beau faire en général un usage rationnel de ses principaux outils, d'autres améliorations seraient réalisables. Les synergies entre ses trois principales activités pourraient être encore mieux exploitées. De même, le FMI devrait être mieux à même non seulement de détecter les risques, mais de lancer des avertissements clairs et d'écarter efficacement les dangers. Le FMI s'est montré jusqu'ici capable d'apprendre et de s'adapter. Des améliorations majeures ont été réalisées, dans le sillage de la crise financière, au niveau de la surveillance et de l'octroi de prêts. Par exemple, en réponse à l'importance croissante prise par le secteur financier, les capacités ont été renforcées dans ce domaine. De même, la pratique en matière de prêts a été assouplie à la demande d'une majorité des Etats membres. Les évaluations régulières auxquelles sont soumis les instruments et politiques du FMI contribuent notamment à ces changements. Par ailleurs, le Bureau indépendant d'évaluation du FMI signale ponctuellement, dans ses rapports, les domaines à

améliorer. Enfin les Etats membres ont la possibilité, par le biais du Conseil d'administration et du Comité monétaire et financier international (CMFI), d'influencer les décisions et de porter un regard critique sur les activités des services du FMI.

Le Conseil fédéral voit le FMI en gardien de la stabilité du système financier et monétaire international. Aucune autre organisation n'en fait autant sur ce plan. L'importance du FMI pour la Suisse a encore augmenté, depuis son adhésion aux institutions de Bretton Woods, en raison de la tendance à l'intégration mondiale de son économie et de son secteur financier, d'autant plus que même les pays relativement solides sont devenus vulnérables. Aussi la Suisse a-t-elle régulièrement consenti à verser, outre ses cotisations ordinaires, des aides financières – tant dans le cadre de la loi sur l'aide monétaire que sous forme d'assistance technique. En siégeant au Conseil d'administration, la Suisse peut faire valoir efficacement, au niveau international, ses opinions sur les questions financières et monétaires. Sa participation active au Conseil d'administration lui permet en outre de contribuer de façon décisive à accroître l'efficacité des instruments du FMI.

Liste des illustrations

| Fig. 1: Evolutions macro | économiques avec ou sans programme, pays industrialisés et |
|--|---|
| | 011 22 |
| | économiques avec ou sans programme, pays pauvres, 2002- |
| Fig. 3: Effets d'un engag | ement durable du FMI sur la croissance et la réduction de la24 |
| Fig. 4: Variation annuelle | e (en %) des dépenses sociales réelles par habitant, 1985-2009 |
| Fig. 5: Impact des dépen | ses de santé et de formation – exemples d'indicateurs, 2002- |
| Fig. 6: Evolution du nom Fig. 7: Comparaison des entre les programmes ar | bre de critères de prêt par programme27 soldes budgétaires et du taux de croissance du PIB, établie ntérieurs et récents réalisés dans les pays développés ou |
| emergentsda gaun | |
| | ments du FMI (état au 9 mai 2014) |
| | s octroyés par le FMI (état au 31 mars 2014) |
| Fig. 11: Aperçu des cont | ributions suisses au développement des capacités du FMI 47 |
| Liste des abréviations | |
| BCE | Banque centrale européenne |
| BIE | Bureau indépendant d'évaluation du FMI |
| BRI | Banque des règlements internationaux |
| CMFI | Comité monétaire et financier international |
| CRAT | Centre régional d'assistance technique du FMI |
| CSF | Conseil de stabilité financière |
| DTS | Droits de tirage spéciaux |
| ETS | Examen triennal de la surveillance |
| Fonds fiduciaire RPC | Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la |
| | croissance |
| FFS | Fonds fiduciaire spécialisé du FMI |
| FMI | Fonds monétaire international |
| GAFI | Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux |
| IADM | Initiative d'allégement de la dette multilatérale |
| ICD | Institute for Capacity Development, Institut pour le |

IDE Investissements directs étrangers

OCDE Organisation de coopération et de développement

développement des capacités

économiques

PESF Programme d'évaluation du secteur financier

PIB Produit intérieur brut

PPTE Initiative en faveur des pays pauvres très endettés SBA Stand-By Arrangement, accord de confirmation

SECO Secrétariat d'Etat à l'économie

TADAT Tax Administration Diagnostic Assessment Tool

Liste des sources

- Arezki, R., Quintyn, M. et Toscani, F. (2012). Structural Reforms, IMF Programs and Capacity Building: An Empirical Investigation. IMF Working Paper, WP/12/232.
- Barro, R. & Lee. J. (2005). IMF Programs: Who is chosen and what are the effects? *Journal of Monetary Economics*, 52 (7), 1245-1269.
- Bas, M. & Stone, R. (2011). If Life Sends You Lemons: Adverse Selection and Growth under IMF Programs.
- BIE (2011). Evaluation de l'action du FMI au cours de la période qui a précédé la crise financière et économique mondiale. La surveillance du FMI en 2004-07.
- BIE (2007). Evaluation de la conditionnalité structurelle des programmes appuyés par le FMI.
- Clements, B., Gupta, S. et Nozaki, M. (2011). What Happens to Social Spending in IMF-Supported Programs? IMF Staff Discussion Note SDN/11/15.
- Consulting Base (2013). IMF East Africa Regional Technical Assistance Center (East AFRITAC): Independent Mid-Term Evaluation Phase III: October 2009 to date.
- Consulting Base (2013). *IMF Regional Technical Assistance Centers (West AFRITAC): Independent Mid-Term Evaluation Phase III: October 2009 to date.*
- Eurodad (2014). Conditionally yours: An analysis of the policy conditions attached to IMF loans.
- IEO (2004). The IMF and Argentina, 1991-2001.
- IEO (2014). Recurring Issues from a Decade of Evaluation—Lessons for the IMF.
- IMF (2005). Review of the 2002 Conditionality Guidelines.
- IMF (2009). The Fund's Facilities and Financing Framework for Low-Income Countries Supplementary Information.
- IMF (2010). Technical Assistance Evaluation Program: Findings of Evaluations and Updated Program.
- IMF (2012). 2011 Review of Conditionality: Overview Paper.
- IMF (2012). Background Paper 3: Outcomes of Fund-Supported Programs, 2011 Review of Conditionality.
- IMF (2012). The Liberalization and Management of Capital Flows: An Institutional View.
- IMF (2013). IMF Multilateral Policy Issues Report: 2013 Pilot External Sector Report.
- IMF (2013). Iceland: Staff Report for the 2013 Article IV Consultation and Third Post-Program Monitoring Discussions. IMF Country Report No. 13/256.
- IMF (2013). Jobs and Growth: Analytical and Operational Considerations for the Fund.

New Rules for Global Finance Coalition (2008). What role for the IMF?

Wolf, M. (2011). TSR External Commentary—Surveillance by the International Monetary Fund.

Annexe

Fig. 8: Structure de gouvernance du FMI

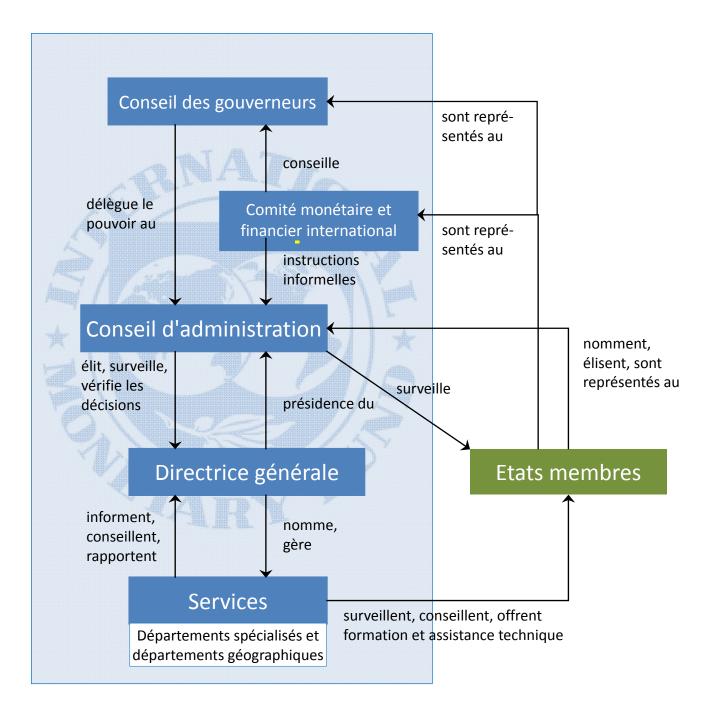


Fig. 9: Aperçu des instruments du FMI (état au 9 mai 2014)

| Facilité | Objectif | Conditionnalité | Taux d'intérêt | Limite d'accès (en % de la quote-part) | Remboursement des tranches (en années) |
|---|--|--|--|--|--|
| Instruments finance | cés par le compte des ressources | générales (CRG) | | | |
| Accord de confirmation (SBA) | Aide à court terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements de moyenne durée | programme du FMI | taux d'intérêt des DTS + 100 pdb + | 200 % ^{*)} par an, 600 % ^{*)} au total, voire plus (en cas de respect des critères d'accès exceptionnel) | 31/4 – 5 |
| Mécanisme élargi de crédit (MEDC) | Aide à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements de longue durée | programme du FMI | commission montant de la | 200 % ^{*)} par an, 600 % ^{*)} au total, voire plus (accès exceptionnel) | 4½ –10 |
| Ligne de crédit modulable (LCM) | Instrument d'assurance pour pays en principe solides ayant un besoin potentiel d'aide | critères de qualification comme condition d'accès | commission: • 200 pdb si l'encours dépasse 300 %*) de | aucune limite | 31/4 – 5 |
| Ligne de précaution et de liquidité (LPL) | Instrument d'assurance pour pays en principe solides, mais présentant des vulnérabilités qui ne leur permettent pas de prétendre à la LCM | combinaison entre (i) programme du FMI et (ii) critères de qualification comme condition d'accès | la quote-part; • passage à 300 pdb si l'encours reste supérieur à 300 %*) de la quote-part pendant plus de 3") ans | LPL de 6 mois 250 %*) lors de l'approbation de l'accord, 500 %*) dans les cas exceptionnels LPL de 1 à 2 ans 500 %*) par an, 600 %*) au total | 31/4 — 5 |
| Instrument de financement rapide (IFR) | Aide à court terme aux pays ayant un besoin urgent de balance des paiements (par ex. catastrophe naturelle) | pas de programme du FMI | taux d'intérêt des DTS | 50 % ^{*)} par an, 1000 % ^{*)} au total | 31/4 – 5 |
| Instruments finance | cés par le Fonds fiduciaire pour la | réduction de la pauvreté et | pour la croissance (fon- | ds fiduciaire RPC) et destinés à des | pays à faibles revenus |
| Facilité élargie de crédit (FEC) | Aide à moyen terme aux pays ayant des difficultés prolongées de balance des paiements | programme du FMI | | 100 % ^{*)} par an, 300 % ^{*)} au total de l'accès aux | 5½ – 10 |
| Facilité de crédit de confirmation (FCC) | Aide à court terme aux pays ayant des difficultés temporaires de balance des paiements Aide financière rapide programme du FMI conditionnalité limitée par rapport aux FEC et FCC | | taux d'intérêt de 0 % (décision valable jusqu'à fin 2014) | facilités FEC, FCC et FCR | 4 – 8 |
| Facilité de crédit rapide (FCR) | | | | 25 % ^{*)} par an, 75 % ^{*)} au total (accès exceptionnel possible) | 5½ – 10 |

^{*)} A la lumière de la 14^e réforme prévue des quotes-parts et de la gouvernance, les plafonds et les conditions de perception de commissions additionnelles sont en cours de réexamen. Au cas où toutes les quotes-parts seraient revues à la hausse, les plafonds diminueraient de moitié, ou alors seraient ajustés à un niveau inférieur.

Fig. 10: Aperçu des prêts octroyés par le FMI (état au 31 mars 2014)

| Pays industrialisés ou émergents (ressources ordinaires) | | | | | |
|--|--------------------------|-------------------|---------------------------|--------------------------------------|----------------------|
| | (07.1) | | | | |
| Accord de confirmation | on (SBA) | | Montants | Part non | Engaura (an |
| Etat membre | Début | Fin | en mio DTS | utilisée (en mio DTS) | Encours (en mio DTS) |
| Bosnie et Herzégovine | 26 septembre 2012 | 30 juin 2015 | 473 | 220 | 390 |
| <u>Géorgie</u> | 11 avril 2012 | 10 avril 2014 | 125 | 125 | 133 |
| <u>Jordanie</u> | 3 août 2012 | 2 août 2015 | 1 364 | 682 | 682 |
| Roumanie | 27 septembre 2013 | 26 septembre 2015 | 1 751 | 1 751 | 3 985 |
| Saint-Kitts-Et-Nevis | 27 juillet 2011 | 26 juillet 2014 | 53 | 5 | 48 |
| Tunisie | 7 juin 2013 | 6 juin 2015 | 1 146 | 718 | 428 |
| Total | | | 4 912 | 3 501 | 5 666 |
| | | | • | • | |
| Mécanisme élargi de | crédit (MEDC) | | | | |
| Etat membre | Début | Fin | Montants en mio DTS | Part non utilisée (en mio DTS) | Encours (en mio DTS) |
| <u>Albanie</u> | 28 février 2014 | 27 février 2017 | 295 | 295 | 5 |
| <u>Arménie</u> | 7 mars 2014 | 6 mai 2017 | 82 | 70 | 196 |
| Chypre | 15 mai 2013 | 14 mai 2016 | 891 | 668 | 223 |
| <u>Grèce</u> | 15 mars 2012 | 14 mars 2016 | 23 785 | 16 574 | 22 139 |
| <u>Jamaïque</u> | 1 ^{er} mai 2013 | 30 avril 2017 | 615 | 393 | 525 |
| Pakistan | 4 septembre 2013 | 3 septembre 2016 | 4 393 | 3 313 | 2 332 |
| <u>Portugal</u> | 20 mai 2011 | 19 mai 2014 | 23 742 | 1 560 | 22 182 |
| Total | | | 53 804 | 22 874 | 47 603 |
| | | | • | | |
| Ligne de crédit modu | lable (LCM) | | | | |
| Etat membre | Début | Fin | Montants en mio DTS | Part non utilisée (en mio DTS) | Encours (en mio DTS) |
| <u>Colombie</u> | 24 juin 2013 | 23 juin 2015 | 3 870 | 3 870 | - |
| Mexique | 30 novembre 2012 | 29 novembre 2014 | 47 292 | 47 292 | - |
| Pologne | 18 janvier 2013 | 17 janvier 2015 | 22 000 | 22 000 | - |
| Total | | | 73 162 | 73 162 | - |
| | | | | | |
| Ligne de précaution e | t de liquidité (LPL) | _ | | | |
| Etat membre | Début | Fin | Montants en mio DTS | Part non utilisée (en mio DTS) | Encours (en mio DTS) |
| Maroc | 3 août 2012 | 2 août 2014 | 4 117 | 4 117 | - |
| Total | | | 4 117 | 4 117 | - |

Pays pauvres; ressources provenant du fonds fiduciaire RPC Facilité élargie de crédit (FEC) **Montants** Part non Encours (en **Etat membre** Début Fin en mio utilisée (en mio DTS) DTS mio DTS) Afghanistan 14 novembre 2011 13 novembre 2014 85 61 83 640 Bangladesh 11 avril 2012 10 avril 2015 274 438 30 avril 2014 Bénin 14 juin 2010 74 11 86 Burkina Faso 27 25 139 27 décembre 2013 26 décembre 2016 30 10 91 Burundi 27 janvier 2012 26 janvier 2015 Rép. centrafricaine 25 juin 2012 24 juin 2015 42 35 64 Côte d'Ivoire 4 novembre 2011 3 novembre 2014 390 81 610 24 mai 2015 19 8 31 Gambie 25 mai 2012 24 février 2012 23 février 2015 129 55 74 Guinée Haïti 21 juillet 2010 29 août 2014 41 3 38 Kirghizistan 20 juin 2011 19 juin 2014 67 10 129 Libéria 19 novembre 2012 18 novembre 2015 52 30 64 Malawi 23 juillet 2012 22 novembre 2015 104 52 134 30 Mali 18 décembre 2013 17 décembre 2016 24 90 Niger 16 mars 2012 31 décembre 2015 79 56 49 Sao Tomé-et-Principe 3 3 20 juillet 2012 19 juillet 2015 1 Sierra Leone 21 octobre 2013 20 octobre 2016 62 53 83 Iles Salomon 7 décembre 2012 6 décembre 2015 1 13 1 Total 1 874 790 2 218 Facilité de crédit de confirmation (FCC) **Montants** Part non Encours (en **Etat membre** Début Fin en mio utilisée (en mio DTS) **DTS** mio DTS)

10 avril 2014

30 avril 2014

125

149

274

125

75

200

42

298

340

11 avril 2012

6 juillet 2012

<u>Géorgie</u>

<u>Tanzanie</u>

Total

Fig. 11: Aperçu des contributions suisses au développement des capacités du FMI

| Modalités | Période | Montants (en mio dollars) |
|--|-----------|---------------------------------|
| Comptes bilatéraux avec le FMI | | 42.8 |
| Anciens programmes bilatéraux | 1996-2012 | 18.7 |
| LoU East (progr. de travail, pays prioritaires à l'Est) | 2009-14 | 12 |
| LoU South (progr. de travail, pays prioritaires au Sud |) 2010-15 | 12 |
| Conférence | 2013 | 0.1 |
| Comptes multilatéraux: Fonds fiduciaires spécialisés (FFS) 1/ AML/CFT (lutte contre le blanchiment de capitaux et | le | 19.4 |
| financement du terrorisme) AML/CFT, phase II (lutte contre le blanchiment de | 2009-14 | 5 |
| capitaux et le financement du terrorisme) Managing Natural Resource Wealth (gestion des | 2014-19 | 4.4 |
| richesses provenant des ressources naturelles) Tax Policy and Administration (politique et | 2011-16 | 5 |
| administration fiscales) | 2011-16 | 5 |
| Comptes multilatéraux: AFRITAC | 2003-08 | 4.9 |
| Comptes multilatéraux: CRAT | | 10 |
| AFRITAC Est | 2009-14 | 1 |
| AFRITAC Ouest I | 2009-14 | 1 |
| AFRITAC Ouest II | 2012-16 | 5 |
| AFRITAC Sud | 2011-16 | 3 |
| TOTAL | | 72.2 |

Ces contributions suisses au développement des capacités du FMI sont allouées par le SECO, dans le cadre de la coopération au développement.

Source: Institut pour le développement des capacités du FMI

1/ La Suisse a en outre promis d'allouer 1,25 million de dollars à l'instrument d'évaluation de la performance de l'administration fiscale (TADAT).